

**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

2

Mars 1971

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

MARS 1971

SOMMAIRE

Les comptes nationaux de 1968	1
Conjoncture de l'économie luxembourgeoise	7
Inauguration de la nouvelle installation de préparation des minerais de l'usine d'ARBED-Esch-Belval	9
Le port de Merttert	10
Emission du premier écu européen à l'effigie de Robert Schuman	14
La Séance du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux à Luxembourg	15
Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre Honoraire de la Ville de Luxembourg †	18
Nouvelles diverses	20
Nouvelles de la Cour	28
Conseil de Gouvernement	29
Mémorial	30
Chambre des Députés	31
Le mois en Luxembourg	32

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Les comptes nationaux de 1968

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier son Cahier économique N° 47, consacré aux comptes nationaux de 1968 et donnant un aperçu rétrospectif des comptes nationaux de 1953 à 1968. Nous reproduisons ci-après un extrait du commentaire succinct établi par le STATEC au sujet des comptes nationaux de 1968.

Après trois années consécutives de croissance ralentie, l'économie luxembourgeoise a connu une expansion remarquable en 1968. Si le progrès réalisé en 1968 reste encore loin derrière les résultats obtenus en l'année de boom 1964 (9,4% contre 14,9%), c'est qu'en cette dernière année le chiffre d'affaires et les tonnes produites au niveau de l'industrie sidérurgique notamment avaient témoigné d'une augmentation autrement rapide.

Optique de la dépense

Du côté de l'affectation des ressources, on constate une extension relativement accentuée de la demande intérieure qui a augmenté de 6,2% après avoir fléchi

de 1,0% en 1967 par rapport à 1966. Cette tendance s'est vérifiée aussi bien au niveau des dépenses de consommation (privée et publique) qu'à celui des investissements.

La consommation des ménages a plus que triplé son rythme d'expansion qui est passé de 2,2% pour 1967 à 6,9% en 1968.

Mais alors qu'en 1967 la progression des dépenses des consommateurs était inférieure à celle de l'ensemble des revenus des particuliers, l'inverse s'est produit en 1968. La raison en est qu'au climat d'incertitude en matière d'emploi, qui avait prévalu en 1967 et incité les particuliers à accumuler une épargne de prévoyance, s'est substitué un renouveau conjoncturel qui s'est accompagné d'une assez forte relance de la consommation privée conditionnée, pour partie au moins, par un affaiblissement de la propension à l'épargne. S'il est vrai que les dépôts d'épargne auprès de l'ensemble des établissements de banque et de crédit ont continué de progresser, il n'en reste pas moins que leur rythme de croissance s'est nettement infléchi d'une année à l'autre.

Evolution des dépôts d'épargne

Unité : Million F

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Caisse d'Epargne de l'Etat (au 31 décembre) . . .	6 052	6 728	7 191	7 633	8 260	8 949
Ensemble des établissements de banque et de crédit :						
— au 31 décembre	9 271	10 476	11 398	12 153	13 286	14 263
— moyenne annuelle	8 653	9 796	10 733	11 597	12 572	13 678

Pour leur part, les dépenses de consommation des administrations publiques ont progressé plus rapidement qu'en 1967, leur taux d'augmentation étant passé de 5,8% pour 1967 à 9,0% en 1968. Les salaires et traitements réglés aux agents civils, qui représentent près des deux tiers des dépenses de consommation publique, ont augmenté au rythme de 9,0% en 1968 après avoir progressé de 5,7% l'année précédente. Précisons que la hausse des rémunérations due au jeu de l'échelle mobile a été plus importante en 1968 (+3,4%) qu'en 1967 (+2,1%). Quant aux rémunérations en espèces et en nature des forces armées, qui avaient culminé à 333 mil-

lions de francs en 1966, elles ont diminué à une cadence plus rapide à la suite de l'abolition du service militaire obligatoire intervenue en 1967 (-9,0% en 1968 et -5,7% pour 1967).

Enfin, sur le plan des achats aux entreprises et à l'étranger, on a constaté un net affaiblissement du taux d'accroissement qui a pu être ramené de 9,2% à 6,6% en raison notamment d'une plus grande retenue en matière d'achats civils, les acquisitions de biens d'équipement et les constructions militaires s'étant maintenues au niveau atteint en 1967.

Après trois années de baisse, la formation brute de capital fixe s'est accrue de 0,9% en 1968. Cette évo-

lution est essentiellement attribuable à l'attitude du secteur public dont les dépenses d'investissement ont progressé de plus d'un cinquième après une augmentation de 3,0% en 1967. Au niveau du pouvoir central, les dépenses consacrées à l'édification de bâtiments ainsi qu'à la construction routière et aux travaux hydrauliques se sont accrues de respectivement 24,5% et 45,6%. Quant aux pouvoirs locaux, ces mêmes dépenses ont augmenté de respectivement 30,5% et 28,8%.

Dans le secteur privé, en revanche, la formation brute de capital a diminué de 3,3%, après avoir reculé de 11,6% en 1967. Dans l'industrie sidérurgique et minière, l'effort d'investissement a continué de se relâcher quoique de façon moins prononcée que précédemment (—18% en 1968 contre —40% en 1967). De leur côté, les dépenses consacrées à l'édification de locaux d'habitation ont poursuivi leur mouvement de recul amorcé en 1967 ; toutefois, la cadence de repli est allée en s'accroissant en passant de —4,0% pour 1967 à —10,0% en 1968.

Formation brute de capital fixe par branche d'activité

Unité : Million F

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Industrie extractive	28	44	49	36	39	46
Industrie sidérurgique	2 406	2 316	1 343	1 421	857	703
Industrie chimique	375	1 464	1 183	773	552	788
Industrie du bois et du meuble	13	11	12	11	3	3
Industrie textile	30	16	6	9	13	9
Impression et édition	21	22	18	13	15	21
Industrie des minéraux non métalliques	120	97	122	150	63	80
Industrie de la construction métallique, fonderies et métaux non ferreux	173	65	94	126	122	90
Industrie des boissons et du tabac	74	135	106	66	74	79
Industrie laitière, minoteries, prod. alimentaires etc.	49	47	107	235	254	306
Electricité, gaz et eau	1 429	1 499	536	379	564	507
Industrie de la construction	126	306	152	175	161	123
Administration publique	1 271	1 482	1 308	1 445	1 489	1 810
Locaux d'habitation	1 536	2 400	3 121	3 533	3 400	3 059
Artisanat, agriculture, commerce, transport etc.	1 175	1 396	1 668	1 433	1 277	1 336
Total	8 826	11 300	9 825	9 805	8 883	8 960

Par contre, les investissements fixes ont accusé, pour la première fois depuis 1964, une reprise caractérisée au niveau des entreprises industrielles autres que la sidérurgie intégrée ; cette reprise s'est chiffrée par une progression de 10,2% faisant suite à une régression de 6,0% en 1967 et s'est réalisée en dépit d'un certain affaiblissement de l'effort d'investissement consenti par le secteur américain de l'économie, effort qui n'a cessé de fléchir à partir de 1965 malgré l'implantation, en 1968, des usines EUROCAST et LUXEMBOURG INDUSTRIES.

L'effort d'équipement consenti par le groupe divers réunissant l'artisanat, l'agriculture, le commerce et le transport, enfin, s'est renforcé de quelque 4% après s'être relâché de 11% environ l'année précédente.

Sur le plan de la demande étrangère, on a constaté une assez forte accentuation de la reprise des exportations de marchandises, qui remonte à 1967 (+13,1% en 1968 au lieu de 2,2% précédemment). L'intensification de la demande de produits sidérurgiques a constitué un facteur essentiel de cette évolution. Toutefois, si le taux d'accroissement du volume des exportations de produits en acier a pu être porté de 8% en 1967 à 14% en 1968, les prix obtenus ne s'en sont pas moins légèrement dégradés par rapport à 1967 (—1% environ). Signalons encore que les produits sidérurgiques luxembourgeois

ont été exportés, dans la proportion encore jamais atteinte de 73,9%, vers les pays membres de la C.E.E., parmi lesquels l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas et la Belgique ont connu une rapide ascension conjoncturelle en 1968.

La reprise a été encore plus prononcée en ce qui concerne les exportations réalisées par l'ensemble des entreprises industrielles de création récente qui sont passées de 3,7 milliards de francs en 1967 à 5,4 milliards en 1968. Grâce notamment à l'entrée en fonctionnement de l'usine UNIROYAL ainsi qu'aux résultats spectaculaires obtenus par DU PONT DE NEMOURS, MONSANTO et GOODYEAR, les exportations des entreprises nouvelles ressortissant à la branche chimique ont progressé au rythme de 45%.

A leur tour, les entreprises nouvelles groupées dans la branche « constructions métalliques » ont réalisé un taux de progression de 44% après avoir marqué une avance de seulement 4% en 1967. Par contre, et en dépit de la reprise conjoncturelle en République Fédérale, les exportations (exprimées en kWh) d'énergie électrique ont accentué leur mouvement de repli (—23,7% en 1968 au lieu de —8,0% en 1967. La valeur de ces fournitures ne s'en est pas moins sensiblement accrue, la centrale hydroélectrique de Vianden ayant contribué de façon plus poussée au réglage fréquence-puissance du réseau interconnecté européen.

Exportations de certaines catégories de biens

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Minerai de fer (en milliers de tonnes)	919,2	935,5	659,2	482,3	302,9	116,2
Produits laminés (en milliers de tonnes)	3 209,9	3 595,2	3 610,9	3 461,4	3 499,3	3 779,1
à destination de la C.E.E.	2 156,0	2 390,2	2 281,4	2 288,4	2 328,9	2 637,3
à destination d'autres pays	1 053,9	1 205,0	1 329,5	1 173,0	1 170,4	1 141,8
Scories moulues (en milliers de tonnes)	774,8	873,5	839,3	796,2	751,6	777,6
Energie électrique (en millions de kWh)	491,8	796,7	855,7	904,6	834,7	636,9
Vins (en milliers de hl)	57,7	67,0	61,1	57,0	57,4	51,2
Bières (en milliers de hl)	77,5	96,1	104,8	125,9	137,1	138,8
Produits chimiques (en millions de francs)	—	—	2 725,3	3 384,0	3 475,9	4 364,6

Conditionnant le remarquable essor des exportations, les importations de marchandises ont augmenté de 9,7% après avoir diminué de 2,6% pour 1966 et de 7,0% en 1967. Les principales matières premières importées par l'industrie lourde ont progressé à raison de 7,7% pour le coke métallurgique et de 13,4% pour le minerai de fer (—5,2% en 1967).

Quant aux matières premières importées par les industries de création récente, elles ont réalisé une

progression de 18,4% cependant que les achats de biens d'équipement étrangers effectués par ces mêmes entreprises ont diminué de près de moitié.

A relever encore que les importations de voitures automobiles neuves ont augmenté de 17% après avoir marqué un recul de 9% en 1967 et que les achats à l'étranger de produits pétroliers n'ont que légèrement accéléré leur rythme de croissance (12,6% contre 10,5% pour 1967).

Importations de certaines catégories de biens

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Coke sidérurgique (en milliers de tonnes)	3 627,3	3 929,9	3 778,4	3 425,8	3 221,9	3 471,2
Minerai de fer (en milliers de tonnes)	6 490,6	7 881,2	8 099,6	7 222,5	6 848,8	7 768,4
Nombre de véhicules automobiles neufs immatriculés	—	10 552	10 602	10 706	9 780	11 481
Produits pétroliers (en milliers de tonnes)	581,3	712,5	845,6	962,3	1 063,7	1 197,4

Compte tenu également des échanges de services et de revenus de facteurs, l'excédent au titre des biens, services et versements de revenus, redevenu positif en 1967, a plus que doublé en passant de 636 millions de francs à 1788 millions en 1968.

Optique du produit

Du fait de l'évolution nettement ascendante de la demande globale, l'offre intérieure s'est fortement amplifiée en 1968. En effet, en passant de 33,3 à 36,2 milliards de francs, le produit intérieur brut au coût des facteurs a augmenté de 9,2% au lieu de 2,1%.

Alors qu'en 1967 le produit de l'industrie n'arrivait pas à égaler celui de l'année précédente, il s'est hissé en 1968 à un niveau supérieur de 11,6% à

celui de 1967. L'activité record constatée en 1968 est essentiellement attribuable à la vigoureuse reprise conjoncturelle observée dans le Marché Commun et notamment en Allemagne Fédérale, cette dernière étant à la fois le principal marché d'exportation pour nos produits sidérurgiques et un client de marque pour la branche chimique qui est en voie de développement rapide.

Pour ce qui est de l'industrie sidérurgique, la production de laminés a effectué un bond spectaculaire de 7,9% faisant suite à une légère progression en 1967. L'ancien record atteint en 1965 s'en est trouvé dépassé de 5,4%. Toutefois, compte tenu de la faiblesse persistante des prix réalisés à l'exportation, le produit de l'industrie sidérurgique n'a progressé qu'à raison de 7,6% après une augmentation de 5,4% en 1967.

Evolution des indices du Produit intérieur brut et de ses principaux composants

(Base : 100 en 1967)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Agriculture et sylviculture	88,6	90,5	95,3	96,3	100,0	93,0
Industrie	80,6	95,9	97,2	100,2	100,0	111,6
— Industrie extractive	110,0	110,5	113,3	108,5	100,0	107,3
— Industrie sidérurgique	82,0	98,0	96,8	94,9	100,0	107,6
— Industrie chimique et activités connexes	36,4	73,4	73,2	100,7	100,0	186,8
— Electricité, gaz et eau	71,6	81,7	95,9	98,0	100,0	104,6
— Construction	91,5	105,9	105,2	110,3	100,0	101,8
— Autres branches industrielles	82,5	93,6	98,2	103,4	100,0	105,3
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	72,3	83,2	90,5	99,2	100,0	107,0
Administration publique, défense nationale et certaines entreprises publiques non incorporées ailleurs	79,7	80,2	86,6	94,8	100,0	109,2
Produit intérieur brut au coût des facteurs	77,5	90,1	93,8	97,9	100,0	109,2

Au plan de l'industrie extractive qui est essentiellement représentée par la production de minerai de fer s'effectuant en grande partie à ciel ouvert, on a observé en 1968 un changement de tendance, l'extraction minière s'étant relevée de 1,2% après un recul de 3,4% en 1967.

Quant à l'industrie de la construction, dont la valeur ajoutée avait reculé en 1967 de quelque 10% en raison de la phase difficile qu'avaient traversée le bâtiment et le génie civil en cette année, elle a de nouveau progressé de 1,8% en 1968, à la faveur notamment de la rapide augmentation déjà signalée des dépenses d'investissement des pouvoirs publics et en dépit d'un nouveau relâchement, moins accentué qu'en 1967 il est vrai, de l'effort d'équipement dans le secteur privé.

En ce qui concerne plus particulièrement l'édification de locaux d'habitation, rappelons que celle-ci a même accéléré sa cadence de déclin en 1968. Sur le plan de la main-d'œuvre, l'évolution ci-dessus esquissée s'est traduite par une légère progression de 0,3% de la masse des salaires (-13,0% en 1967) mais par des régressions de respectivement 2,6% et 4,5% pour le nombre des ouvriers et le total des heures prestées.

Après avoir marqué, en 1967, une pause commandée par de passagères difficultés d'écoulement, l'industrie chimique a repris son mouvement ascendant réalisant en 1968 un taux d'accroissement de près de 90% à la faveur, entre autres, du démarrage de la production dans une nouvelle usine ayant choisi Steinfort comme lieu d'implantation et fabriquant des tissus artificiels pour entoilages de pneumatiques. Pour sa part, l'industrie du pneumatique a progressé de 3% cependant que celle des produits abrasifs et la sousbranche « transformation de matières plastiques et synthétiques » ont marqué des taux de progression de respectivement 25% et 77%. A la suite d'une telle évolution, la contribution de la branche chimique à la formation du produit intérieur brut au coût des facteurs est passée de 3,6% pour 1967 à 6,1% en 1968.

Malgré la diminution de plus d'un cinquième de la production des centrales hydro-électriques, la valeur ajoutée par la branche « électricité, gaz et eau » s'est accrue de 4,6% contre 2,0% en 1967, la station de pompage de Vianden-sur-Our ayant multiplié ses interventions dans le réglage fréquence-puissance du réseau interconnecté européen.

Quant à la régression de 7% de la valeur ajoutée réalisée dans l'agriculture, elle est attribuable aux répercussions sur les récoltes d'un été pourri par d'incessantes pluies autant qu'à la régression de la production des viandes bovine et porcine motivée par un fléchissement de la consommation intérieure dans le premier cas et par des considérations de prix dans le second.

Dans le domaine du transport, la valeur ajoutée s'est développée au rythme de 18,9% par suite notamment d'une nette augmentation du trafic marchandises assuré par la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ainsi qu'en raison de la poursuite de la politique de modernisation et de rationalisation qui s'est traduite par de non négligeables économies de personnel. Précisons encore qu'en matière de transport de marchandises par voie ferrée, les recettes dues à la reprise du trafic ont progressé dans la proportion de 8,8%.

L'augmentation du trafic a été également sensible dans d'autres domaines. En ce qui concerne le transport par route de marchandises assuré par des transporteurs autres que la SNCFL, le nombre des tonnes kilométriques s'est accru de quelque 6%, pendant que le trafic à l'aéroport de Luxembourg-Findel a augmenté dans des proportions appréciables, à en juger par l'évolution du nombre de passagers (+3,5%) et l'accroissement du fret (55,6%).

Le commerce de gros et de détail ainsi que les hôtels, restaurants et cafés ont vu leur produit augmenter de quelque 7% après avoir marqué un temps d'arrêt en 1967. En effet, malgré un été humide et peu ensoleillé, le nombre des nuitées et le chiffre d'affaires des hôtels, restaurants et cafés ont augmenté de respectivement 9,7% et 7,0%, cependant qu'au niveau du commerce les ventes se sont développées à la cadence de 6,5% au lieu de 3,2% pour 1967.

Après une progression de 5,5% en 1967, la valeur ajoutée de l'Administration publique s'est accrue de 9,2%, principalement sous l'effet d'une progression plus rapide des salaires et traitements réglés aux agents publics (9,0% en 1968 au lieu de 5,8% en 1967).

Le produit des impôts indirects a augmenté de 7,2% (2,9% en 1967) à la suite d'une progression de 3,9% (1,9% en 1967) des taxes échéant au pouvoir central et d'un progrès de 18,7% (6,6% en 1967) de celles acquises aux pouvoirs locaux.

Valeur de la production agricole

Source : Service d'économie rurale

Unité : Million F

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Production végétale	380,9	310,5	339,8	296,6	303,7	269,6
Froment	256,4	204,7	230,7	180,9	212,9	174,9
Seigle	19,5	16,8	16,1	14,7	25,8	9,7
Pommes de terre	100,0	84,0	88,0	96,0	60,0	80,0
Autres produits végétaux	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Production animale	1 838,3	2 020,3	2 141,8	2 278,7	2 347,9	2 321,3
Viande bovine	455,1	509,7	520,1	573,0	680,9	647,5
Viande de veau	42,2	58,9	59,8	37,9	29,8	22,7
Viande porcine	434,0	484,3	482,3	501,0	500,6	460,0
Lait	782,5	847,4	898,9	942,2	968,6	1 026,1
Oeufs et volaille	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres produits animaux	24,5	20,0	80,7	124,6	68,0	65,0

Taux de variation des principaux impôts indirects

	1967/1966	1968/1967
Impôt sur le chiffre d'affaires . . .	+ 0,7%	— 3,0%
Taxe sur les transports . . .	+10,2%	— 3,9%
Impôt s. la somme des salaires	+27,0%	— 6,0%
Taxe s. les véhic. automoteurs	+11,3%	+14,4%
Part du Luxembourg dans les recettes UEBL . . .	+10,5%	+ 9,3%

En ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires qui comprend également la taxe d'importation, précisons qu'il s'agit de chiffres nets de bonifications à l'exportation, celles-ci étant passées de 205 millions en 1966 à 225 millions en 1968 après avoir marqué 220 millions en 1967. Quant à la taxe sur les véhicules automoteurs, son évolution moins rapide en 1968 est due au fait qu'en 1967 les taxes relatives aux camions et aux voitures particulières utilisant le mazout ou le gaz ont été accrues de moitié (loi du 24. 3. 1967).

En revanche, les subventions aux entreprises, qui avaient déjà ralenti leur progression en 1967, ont amorcé un léger mouvement de repli en 1968. Si les bonifications d'intérêt, qui forment généralement quelque 5% de l'ensemble du flux considéré, ont encore fortement progressé en 1968 (plus de 40%), les autres aides — accordées sous diverses formes notamment à l'agriculture et à la SNCFL — ont, par contre, subi une légère compression.

Compte tenu également des échanges de prestations de facteurs de production avec l'étranger, le produit national brut au prix du marché a augmenté de 9,4% en 1968 après avoir progressé de 2,2% en 1967.

Optique du revenu

La masse des salaires, qui constitue la part du revenu national à la fois la plus substantielle et la

mieux connue, est passée de 18,5 milliards de francs en 1967 à 19,7 milliards en 1968, soit une progression de 6,5%.

Notons également que le nombre total des salariés a augmenté de 0,3% en 1968 après avoir diminué de 1,2% l'année précédente.

L'épargne des sociétés de capitaux est redevenue positive par suite d'une meilleure orientation du marché sidérurgique et après que d'importantes unités de production nouvelles ressortissant notamment à la branche chimique eurent accédé au seuil de la rentabilité.

Les impôts directs frappant les sociétés ont augmenté de 3,4% après une progression de 6,9% en 1967.

A la suite d'une nouvelle augmentation de la dette publique (13,1 milliards à la fin de 1968 au lieu de 12,4 milliards à la même époque de 1967), les intérêts afférents ont progressé dans la proportion d'un quart (+17% en 1967). Mais alors qu'entre 1960 et 1967, la dette publique extérieure avait évolué autour de 2,3 milliards de francs, elle a été fortement majorée en 1968 (+15,6%), un emprunt bancaire de 15 millions de DM ayant été contracté au mois d'octobre 1968. Le revenu national s'en ressent dans la mesure où les intérêts réglés par l'Etat au titre de la dette publique extérieure ne trouvent pas leur contrepartie dans le revenu des particuliers ni dans l'épargne des sociétés de capitaux comme c'est le cas pour la dette publique intérieure. Enfin, quant aux transferts courants de l'Etat aux particuliers, dont le plus clair est constitué par les prestations des parastataux de la Sécurité sociale, leur rythme de croissance s'est sensiblement affaibli par rapport à l'année 1967, marquée par l'ajustement des pensions et rentes au niveau moyen des salaires de 1960, par la majoration des allocations familiales à partir du troisième enfant ainsi que par l'unification des allocations de naissance (loi du 24. 7. 1967).

Croissance économique par secteur

Taux de variation en volume de la valeur ajoutée brute (en pour-cent)

Année	Produit intérieur brut	Agri-culture	Industrie				Services
			Industrie totale	Sidérurgie	Autres industries	Construc-tion	
1959	3,4	—4,5	5,4	7,9	4,2	—0,3	2,7
1960	4,9	9,5	6,1	10,2	2,5	—0,2	2,5
1961	3,5	3,4	3,5	2,2	5,0	11,3	2,4
1962	1,7	2,8	1,7	—3,9	3,5	5,7	4,4
1963	1,9	0,7	1,9	0,0	8,2	—8,5	2,9
1964	7,2	—4,3	7,2	13,0	6,8	6,7	6,1
1965	2,0	1,8	2,0	0,7	4,7	0,2	1,8
1966	1,4	—1,1	1,4	—4,3	6,5	1,5	2,2
1967	0,2	11,0	0,2	2,1	—3,5	—9,3	1,5
1968	5,3	—5,8	5,3	6,4	12,2	—3,0	4,4
Moyenne 1958—1968 . . .	3,1	1,2	3,4	3,3	4,9	0,2	3,1
Poids 1968 (en %)	100,0	5,3	52,0	22,8	22,2	7,0	42,7

Le tableau synoptique ci-dessus reproduit la croissance globale et sectorielle de l'économie nationale depuis la création du Marché Commun en 1958.

On constate que le taux annuel d'accroissement en volume du P.I.B., dont la moyenne s'établit à 3,1%, a dépassé la cote de 4% seulement à trois reprises (1960, 1964 et 1968). Parmi les composantes du P.I.B., le secteur industriel, à l'exclusion de la sidérurgie et de la construction, s'est révélé être le plus

dynamique, ce qui traduit les résultats des efforts de diversification industrielle entrepris (+4,9% en moyenne). La sidérurgie a enregistré un taux de 3,3%, tandis que le développement des services (+3,1%) a été parallèle à celui du P.I.B. La valeur ajoutée réelle de l'agriculture n'a progressé que de 1,2%, celle de la construction n'a pratiquement pas augmenté (+0,2%).

Produit national et Dépense nationale

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<i>Valeur en millions de francs</i>									
EMPLOIS									
Revenu national	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648	26 833	27 037	29 208
Provisions pour amortissement et ajustements	3 613	3 513	3 605	3 800	4 646	5 200	5 369	5 844	6 693
Impôts indirects	2 355	2 500	2 631	2 749	3 038	3 547	3 855	3 966	4 251
Moins : Subventions	622	661	712	731	1 076	1 278	1 392	1 435	1 423
Produit national brut au prix du marché	24 689	25 340	25 796	27 496	31 596	33 117	34 665	35 412	38 729
RESSOURCES									
Consommation privée	13 874	14 640	15 420	16 641	18 736	20 155	21 174	21 648	23 146
Consommation publique	2 521	2 553	2 927	3 484	3 521	3 666	4 013	4 245	4 625
Formation intérieure brute de capital (Investissements)	5 308	6 628	7 431	8 926	11 100	10 025	9 925	8 883	9 170
Exportations de biens et services et revenus des facteurs de production dus par le reste du monde	22 586	22 755	21 957	22 198	25 717	27 455	27 994	27 960	31 689
Moins : Importations de biens et services et revenus des facteurs de production dus au reste du monde	19 600	21 236	21 939	23 753	27 478	28 184	28 441	27 324	29 901
Dépense nationale brute au prix du marché	24 689	25 340	25 796	27 496	31 596	33 117	34 665	35 412	38 729
<i>Variation annuelle en pour-cent</i>									
EMPLOIS									
Revenu national	11,8	3,3	1,4	6,9	15,3	2,6	4,6	0,8	8,0
Provisions pour amortissement et ajustements	-3,2	-2,8	2,6	5,4	22,3	11,9	3,3	8,8	14,5
Impôts indirects	9,1	6,2	5,2	4,5	10,5	16,8	8,7	2,9	7,2
Moins : Subventions	-13,1	6,3	7,7	2,7	47,2	18,8	8,9	3,1	-0,8
Produit national brut	9,8	2,6	1,8	6,6	14,9	4,8	4,7	2,2	9,4
RESSOURCES									
Consommation privée	1,4	5,5	5,3	7,9	12,6	7,6	5,1	2,2	6,9
Consommation publique	-3,3	1,3	14,6	19,0	1,1	4,1	9,5	5,8	9,0
Formation intérieure brute de capital (Investissements)	-6,8	24,9	12,1	20,1	24,4	-9,7	-1,0	-10,5	3,2
Exportations de biens et services et revenus des facteurs de production dus par le reste du monde	22,3	0,7	-3,5	1,1	15,9	6,8	2,0	-0,1	13,3
Moins : Importations de biens et services et revenus des facteurs de production dus au reste du monde	9,0	8,3	3,3	8,3	15,7	2,6	0,9	-3,9	9,4
Dépense nationale brute	9,8	2,6	1,8	6,6	14,9	4,8	4,7	2,2	9,4

Revenu national

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<i>Valeur en millions de francs</i>									
EMPLOIS									
Rémunération des salariés	11 309	11 909	12 670	13 850	15 910	16 979	18 068	18 487	19 658
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers	6 063	6 194	6 537	6 917	7 420	7 258	7 775	7 757	7 967
Epargne des sociétés	350	100	-400	-500	20	-100	-539	-700	100
Impôts directs frappant les sociétés	1 385	1 423	926	845	948	838	826	883	913
Revenu échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise	529	674	826	862	993	1 030	1 134	1 115	1 207
Moins : Intérêts de la dette publique	293	312	287	296	303	357	431	505	637
Revenu national	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648	26 833	27 037	29 208
<i>Variation annuelle en pour-cent</i>									
EMPLOIS									
Rémunération des salariés	6,4	5,3	6,4	9,3	14,9	6,7	6,4	3,3	6,3
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers	5,0	2,2	5,5	5,8	19,7	-2,2	7,1	-0,2	2,7
Epargne des sociétés									
Impôts directs frappant les sociétés	67,3	2,7	-34,9	-8,7	3,4	-11,6	-1,4	6,9	3,4
Revenu échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise	103,3	27,4	22,6	4,4	15,2	3,7	10,1	-1,7	8,3
Moins : Intérêts de la dette publique	13,1	6,5	-8,0	3,1	2,4	17,8	20,7	17,2	26,1
Revenu national	11,8	3,3	1,4	6,9	15,3	2,6	4,6	0,8	8,0

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale a publié récemment un bilan sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise au cours du quatrième trimestre 1970 et un bilan sommaire de l'ensemble de l'année.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cet intéressant bilan en vue de donner ainsi une rapide vue d'ensemble sur l'évolution dans les principaux secteurs de l'économie luxembourgeoise.

* *

Demande et offre

Le ralentissement conjoncturel international, qui a touché notamment l'industrie sidérurgique (mouvement de déstockage et spéculation à la baisse), a entraîné l'économie luxembourgeoise depuis le milieu

de 1970 dans une phase de décélération assez marquée.

Du côté de la demande, on peut constater une évolution assez différenciée par rapport à 1969. D'une part, l'évolution des prix à l'exportation a nettement dépassé la progression en termes réels, alors que l'inverse avait été le cas en 1969 ; d'autre part, la demande intérieure s'est avérée nettement plus dynamique que la demande étrangère, alors que l'expansion de l'année précédente se basait avant tout sur l'essor des exportations.

Pour l'ensemble de l'année 1970, l'accroissement du produit national brut (optique production), évalué à prix constants, devrait se chiffrer à quelque 3,5%, contre 7,0% en 1969. Si l'année 1970 a donc été « moyenne » du point de vue quantitatif, par contre l'évolution des prix à l'exportation et des termes de l'échange a été, en moyenne annuelle, très

favorable, ce qui, dans une économie de petites dimensions et largement ouverte sur l'extérieur, correspond à un enrichissement réel. Aussi l'accroissement en valeur du P. N. B. peut-il être estimé à quelque 12% en 1970 contre 15% en 1969, de sorte qu'en fin de compte l'année 1970 peut être considérée comme nettement supérieure à la normale du point de vue de l'enrichissement de l'économie (et de la population).

La production sidérurgique

La production d'acier brut, qui avait atteint en avril 1970 le niveau record de 508 700 tonnes, ne s'est plus chiffrée qu'à 427 000 tonnes en octobre, à 413 400 tonnes en novembre et à 406 500 tonnes en décembre (413 000 tonnes en janvier 1971). Cette régression particulièrement sensible de la production traduit à la fois la forte diminution du carnet de commandes et la stratégie adoptée par la plupart des sidérurgistes européens face à la spéculation à la baisse des prix des utilisateurs.

En ce qui concerne l'évolution du carnet de commandes, la nette régression constatée depuis le deuxième trimestre s'est poursuivie au dernier trimestre, de sorte qu'à la fin de l'année les commandes n'ont plus atteint que la moitié environ du niveau enregistré un an plus tôt.

Pour ce qui est des résultats de l'ensemble de l'année, la production luxembourgeoise d'acier brut est passée de 5 521 000 tonnes en 1969 à 5 462 000 tonnes en 1970, ce qui constitue une régression de 1,1%.

Taux de croissance de la production industrielle

Compte tenu des industries nouvelles installées en 1970, on peut évaluer le taux de croissance de la production industrielle (y compris sidérurgie, mais sans la construction) à 1,5% environ en termes réels, contre 6% environ en 1968 et 13% en 1969, ce qui traduit le net ralentissement conjoncturel qui s'est produit au cours de l'année 1970. Sans la sidérurgie, le taux de croissance industrielle peut être estimé à environ 4%, contre 9,5% en 1969.

Secteur de la construction

Depuis le début de l'année, l'activité du secteur de la construction s'est révélée particulièrement dynamique. Ainsi, au dernier trimestre de 1970, l'indice de la construction (heures-ouvriers) a signalé une progression de 5,9% par rapport à la période correspondante de 1969. Pour l'ensemble de l'année, la

progression de l'indice s'est même chiffrée à 11,6% (contre +4,2% en 1969).

A en juger d'après l'enquête de conjoncture, la demande a été particulièrement forte dans le secteur des bâtiments non résidentiels. Par contre, dans le secteur des logements, la demande semble être devenue plus hésitante au cours de l'année, car la durée de marche assurée est inférieure à celle des deux années précédentes, ce qui a amené les chefs d'entreprise à une appréciation un peu plus pessimiste de leur carnet de commandes (en novembre 1969, 24% des chefs d'entreprise considéraient leur carnet de commandes en logements comme élevé, 10% comme faible; en novembre 1970 ces chiffres s'élevaient à respectivement 2% et 29%).

Les raisons du ralentissement de la demande de logements sont à rechercher notamment du côté de la hausse très forte du coût de la construction ainsi que des prix très élevés des terrains à bâtir. Par ailleurs, le coût du crédit a augmenté en 1970. Enfin on peut se demander si l'annonce publique de mesures étatiques en faveur de l'acquisition d'un logement n'a pas provoqué une attitude « d'attentisme » chez certains acheteurs potentiels.

Les autres secteurs de l'économie

Le transport de marchandises des CFL, exprimé en tonnes-km, a progressé au cours des neuf premiers mois de l'année de 8,4% par rapport à la même période de 1969. Même si le taux de croissance de l'ensemble de l'année a probablement été un peu plus faible en raison du ralentissement conjoncturel de la deuxième moitié de l'année, cette évolution peut à première vue surprendre. Elle s'explique toutefois par la régression très sensible des tonnages de produits sidérurgiques transportés par camion (—10,7% d'une année à l'autre).

Le nombre de nouvelles immatriculations relatives aux camions et aux camionnettes a augmenté de respectivement 33,1% et 26,6%, par contre le nombre de voitures commerciales a diminué de 15,3%, de sorte que les chiffres précités peuvent s'expliquer en partie par un « glissement structurel ».

Enfin, le nombre de voitures particulières a augmenté de 11,2% en 1970.

Dans le secteur du commerce une progression est constatée dans le domaine des produits alimentaires, des vêtements et chaussures, des articles de librairie, des meubles, des produits cosmétiques, des jouets et des articles de sport.

Inauguration de la nouvelle installation de préparation des minerais de l'usine d'ARBED-Esch-Belval

Le nouvel ensemble avec bande d'agglomération et installations annexes qui vient d'être terminé à ARBED-Esch-Belval, fait partie d'un programme d'investissement de la société ARBED de l'ordre de 8 milliards de francs et s'échelonnant sur une période de 5 ans, à savoir de 1969 à 1973.

Lors de la réunion annuelle d'information de l'ARBED qui s'est tenue le 22 janvier 1971, le Directeur Général, Monsieur René Schmit, a annoncé qu'en 1970 les investissements pratiqués par l'ARBED dans ses divisions luxembourgeoises et étrangères sont passés à 2,8 milliards en 1970 contre 1,7 milliard de francs en 1969. Pour l'exercice 1971 les prévisions (sans Burbach) portent sur un montant de 2,5 milliards de francs.

Rappelons brièvement les grandes lignes du programme d'investissement : 1) Concentration de la production de fonte du bassin d'Esch à l'usine de Belval, ce qui amènera la suppression des hauts fourneaux de la division de Schifflange et, à la longue, de ceux de Terre Rouge. 2) Extension de la production de l'acier LD. 3) Augmentation des produits plus élaborés par la réunion des tréfileries de l'ARBED avec la tréfilerie de Felten & Guillaume dans un seul ensemble et augmentation de la capacité en tôles galvanisées.

Selon Monsieur Tony Neuman, Président de l'ARBED, les objectifs principaux de la politique d'investissement de la société ont été de garantir un approvisionnement suffisant et continu en matières premières, d'augmenter la rentabilité de l'appareil de production et de valoriser la gamme des produits, grâce à une transformation plus poussée et un recours accru aux procédés techniques les plus avancés.

Dans cet ordre d'idées, on peut citer la création à Bettembourg-Dudelange, en collaboration avec la firme américaine National Standard, d'une nouvelle usine qui sera spécialisée dans la production de câbles pour carcasses de pneus. Les travaux de construction de cette usine sont en cours depuis le début de janvier 1971.

En 1969, les travaux suivants ont été achevés au Grand-Duché de Luxembourg : à Esch-Belval, la mise en place d'un deuxième mélangeur de 1800 tonnes et d'un troisième démouleur aux laminaires ; à Differdange, l'agrandissement du parc à poutrelles Grey et la transformation du train à feuillards ; à Dudelange, l'installation de criblage des agglomérés ; à Schifflange, la construction de trois fours pits ; aux Mines luxembourgeoises, la réalisation de la jonction des mines de Rumelange à celles d'Esch par voie ferrée électrique.

Pour l'année 1970 étaient prévus les travaux suivants : à Esch-Belval, l'achèvement du haut fourneau B de grand diamètre, de l'installation de préparation des minerais (bedding et agglomération), de trois fours pits, ainsi que quelques modifications

au haut fourneau A ; à Esch-Belval et Differdange, le début des travaux de liaison ferroviaire entre les deux usines (notons que le « Mémorial » du 5 mars publie un arrêté grand-ducal déclarant d'utilité publique l'établissement d'une liaison ferroviaire souterraine entre Esch-Belval et Differdange : les terrains dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ces travaux seront au besoin expropriés) ; à Differdange, la mise en chantier d'un creuset LD-AC et d'un blooming au train Grey ; à Differdange et à Schifflange, l'installation de nouveaux fours pits.

Au terme du programme d'investissement, la division de Differdange sera reliée d'une manière rationnelle aux usines du bassin d'Esch. Le nouvel ensemble ne formera plus, en fait, qu'un seul complexe sidérurgique d'une capacité annuelle se situant entre 4 et 5 millions de tonnes d'acier brut.

Aujourd'hui l'intérêt se concentre principalement sur l'achèvement de l'installation de préparation des minerais (bedding et agglomération) de l'usine d'ARBED-Esch-Belval dont l'inauguration a eu lieu vendredi, le 12 mars 1971, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et de nombreux autres représentants de la vie politique, économique et industrielle du pays.

Dans son allocution, Monsieur Tony Neuman, Président de l'ARBED, a surtout rappelé les grandes lignes des projets d'investissements de l'ARBED et il conclua : « Pour tout ceci, nous pensons pouvoir démontrer que nous croyons en l'avenir de notre société et, par là, indirectement, en l'avenir de l'économie luxembourgeoise ».

Nous donnons ci-joint un aperçu succinct de la nouvelle installation, tel qu'elle a été présentée par Monsieur Jean-Marc Wagener, Directeur d'ARBED-Esch-Belval.

La nouvelle installation est communément appelée : installation de préparation des minerais. Son but est de broyer et de cribler les minerais, d'homogénéiser les fines sur un bedding et d'agglomérer ces dernières sur une grille d'agglomération du type Dwight-Lloyd. Le minerai local arrive sous forme de tout-venant, c'est-à-dire sa composition granulométrique comprend de gros blocs et du minerai fin. Un haut fourneau fonctionne cependant mieux si on l'alimente en matériaux bien classés, bien calibrés, que si on lui enfourne le tout-venant décrit précédemment. Ceci est d'autant plus vrai que la taille du haut fourneau est plus grande. La préparation de la charge influence d'autre part très favorablement la consommation spécifique de combustible du haut fourneau, ce qui augmente considérablement l'intérêt économique du procédé. Il s'ensuit que cette installation a été construite pour abaisser le prix de revient de la fonte en ce sens qu'elle permet l'implantation de grosses unités

de production et en ce sens qu'elle abaisse la dépense pour combustible au haut fourneau, ce qui revête, avec les prix du coke actuels, une importance toute particulière.

L'usine de préparation des minerais joue sur le plan de l'économie nationale un rôle capital du fait qu'elle permet de conserver la rentabilité des minerais locaux. Ceux-ci comptent parmi les plus pauvres du monde et si, en les utilisant, on arrive à produire de la fonte à des prix de revient compétitifs, c'est grâce à leur préparation poussée et à leur utilisation dans de grands hauts fourneaux modernes.

Notons que le temps d'études et de réalisation de la nouvelle installation de préparation des minerais a duré 2½ ans et que l'investissement total a été de l'ordre de 1 730 000 000 francs.

Le principe du fonctionnement de l'installation de préparation des minerais est le suivant : les minerais tout-venant arrivent en provenance des mines dans des wagons auto-déchargeurs de 50 à 60 t et sont déversés dans les silos d'arrivée. Ils sont soutirés à la base des silos à l'aide d'extracteurs métalliques et rejoignent sur une bande de transport le broyage-criblage. Cette installation broie les gros morceaux et sépare le gros du fin. Les produits obtenus sont du minerai calibré 10 à 50 mm et du fin 0 à 10 mm. Celui-ci est envoyé à l'aide de bandes au bedding, tandis que le gros rejoint les hauts fourneaux via des silos tampons. L'homogénéisation du minerai sur le bedding se fait en déposant les matériaux en couches fines sur toute la longueur des tas et en les rechargeant de front. Chaque section du tas comporte un nombre identique de couches de chaque provenance.

La machine-chargeuse (reclaimer) est constituée par un tambour muni de pelles qui avance dans le tas, et la machine-déchargeuse (stacker) est munie d'un bras porteur de bandes de transport et décrit un mouvement de va-et-vient le long du tas à former.

Les fines provenant du bedding sont envoyées dans les silos de l'agglomération d'où elles rejoignent, saupoudrées de fines de charbon, le tambour mélangeur. Cet engin sert à mélanger intimement le charbon et le minerai ainsi que d'humidifier et de micropelletiser ce mélange. Ce matériau est déposé sur la bande et soumis à l'action d'un brûleur. Cette opération sert à amorcer la combustion du charbon qui est activée ensuite par de l'air soutiré à travers la masse à agglomérer par de puissants ventilateurs. La chaleur dégagée par la combustion du charbon déshydrate, décarbonate et fond superficiellement les minerais, de sorte qu'il se forme des morceaux agglomérés. Ces agglomérés sont concassés et criblés et rejoignent ensuite les silos d'alimentation des hauts fourneaux. Ce matériau est un aliment de choix pour le haut fourneau : il est facilement réductible, n'éclate pas comme le minerai cru sous l'effet de la pression des matières volatiles et résiste bien à l'écrasement sous le poids de la charge. L'explication de son excellente réductibilité, comparée à celle des minerais crus, provient de ce qu'à l'instant de la réduction, les gaz réducteurs ne se heurtent plus, au moment d'entrer dans le morceau d'aggloméré, aux gaz sortants provenant de la déshydratation et de la décarbonatation. Ce phénomène désastreux pour la réduction des minerais crus a été comparé par un éminent sidérurgiste français au métro parisien des heures de pointe : Les personnes désirant sortir se heurtent à celles désirant entrer, ce qui freine considérablement le processus d'échange.

Les projets pour l'usine d'ARBED-Esch-Belval prévoient d'ailleurs la construction d'une deuxième bande d'agglomération, ce qui permettra de marcher, d'ici 3 ans, avec un enfournement aux hauts fourneaux qui ne contiendra que des agglomérés. Le minerai tout-venant sera à ce moment-là entièrement broyé à 10 mm et aggloméré.

Le Port de Mertert

Le 1^{er} septembre 1966, date de l'inauguration du port fluvial de Mertert, marqua l'insertion définitive du Grand-Duché de Luxembourg dans le circuit des voies d'eau européennes. Le premier coup de bêche symbolique fut donné le 13 février 1964 tandis que la darse du port fluvial a été mise sous eau le 3 décembre 1965. Notons également que le premier bateau entra au port le 19 avril 1966.

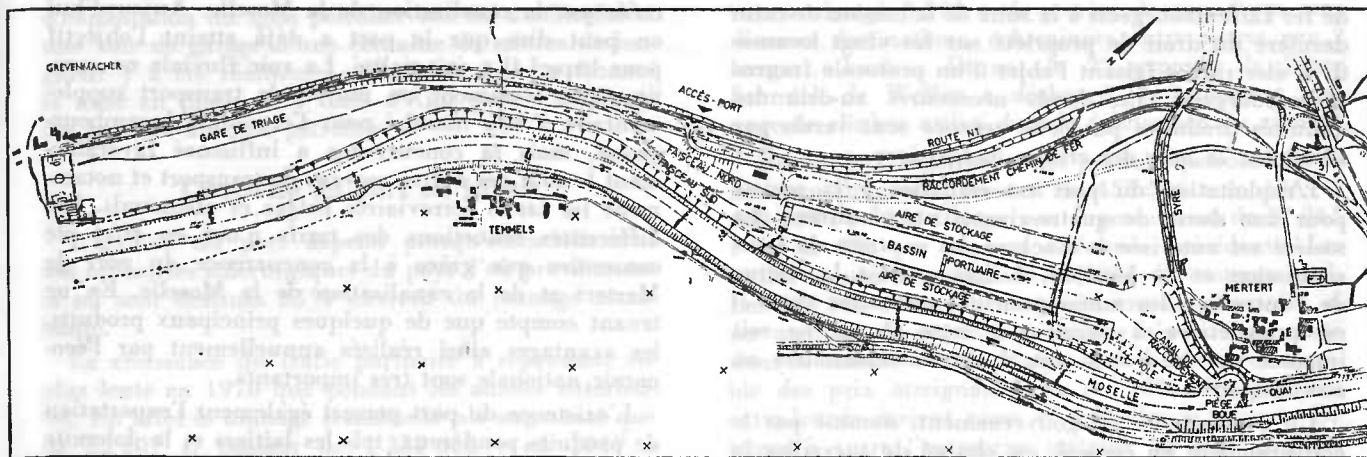
Situation et description du port

Comme le port à construire était inconcevable sans liaison au chemin de fer déjà existant, le seul emplacement possible fut entre les localités de Mertert et de Grevenmacher, au kilomètre 208,450 de la Moselle.

L'ancienne route nationale N° 1 a dû cependant être déplacée et reconstruite sur 3,1 km, de même la Syr a été déviée sur 800 m environ. Quatre nouveaux ponts furent construits tandis que les berges de la Moselle et celles de la Syr furent consolidées par 43 600 m³ d'enrochements.

La darse, d'une longueur de 800,75 m, d'une largeur de 70 à 80 m et d'un tirant d'eau allant de 3,48 m à 4,93 m, est précédée d'un bassin circulaire d'un diamètre de 120 m permettant aux bateaux de virer lors de leur entrée ou sortie. A l'entrée du port est aménagé un autre bassin qui sert de piège à gravier.

Les murs de quai d'une longueur totale de 1600 et d'une hauteur de 11,05 m, reposent sur 467 pieux à la compression, 466 pieux à la traction, 180 tirants



Plan de situation du port

à traction et sur un mur de palplanches de 13 041 m², représentant un tonnage d'environ 1700 tonnes d'acier. Pour le mur en palplanches, une hauteur moyenne de 4 à 5 m avait été prévue, mais les conditions géologiques difficiles ont exigé le battage à certains endroits jusqu'à des profondeurs de 9 à 10 m. 18 530 m³ de béton ont été coulés pour les murs de quai.

En aval du port a été construit un quai d'amarrage ou quai d'attente de 212 m de long. Les unités attendant l'entrée dans la darse et les pousseurs peuvent y être amarrés en dehors du chenal navigable.

Comme les produits pétroliers ne peuvent pas être transvasés à l'intérieur de la darse, un quai spécial a été aménagé le long de la berge de la Moselle. Toutefois il n'a pas été nécessaire de construire un mur de quai, puisqu'il suffit d'amarrer les bateaux-citernes au cours des opérations de transvasement à des ducs d'Albe placés le long de cette berge.

La gare portuaire a nécessité la pose d'environ 9600 m de voies ferrées. Chaque quai est équipé d'une voie de grue et de deux voies ferrées. Les routes d'exploitation du port ont une longueur de 4,7 km. Les aires de stockage couvrent une superficie de 72 000 m². Le terrain disponible du côté nord étant plus large, il reste la possibilité de construire le long de la Syr, en cas de nécessité, une deuxième darse pour le trafic portuaire.

Tous les quais sont accessibles par chemin de fer et par la route. La desserte ferroviaire se fait à intervalles réguliers. En dehors de ces dessertes régulières, les intéressés peuvent faire déplacer les wagons soit par les chemins de fer luxembourgeois contre paiement des frais, soit par leurs propres moyens. Chaque mur de quai est équipé d'une bascule pour le pesage des wagons. D'autre part une bascule pour camions est installée à l'entrée du port.

A sa tête amont, le bassin est en communication avec la Moselle par l'intermédiaire d'une conduite en béton pouvant être ouverte ou fermée par des vannes. Cette conduite permet de renouveler les eaux dans la darse. Les installations portuaires sont en outre complétées par des canalisations d'eau potable, d'égoûts et des conduites électriques.

Un poste d'aiguillage électrique assure la manœuvre des wagons. Les trains sont amenés au port, dans l'enceinte duquel la desserte se fait par des locomotives Diesel.

La hauteur impressionnante des murs de quai s'explique par le fait que pour garantir les installations portuaires et les aires de stockage contre tout risque d'inondation, le niveau supérieur des murs de quai a été prévu au-delà de la cote des plus hautes eaux connues à ce jour.

Le coût total de la réalisation du port s'élève à 568 000 000 francs.

Les travaux furent confiés à plusieurs entrepreneurs groupés en association momentanée et comprenant les firmes suivantes : Compagnie Industrielle de Travaux (CITRA), Paris ; Entreprise Léon Balot, Paris ; Camille Diederich-Colas, Luxembourg ; Entreprise A. et E. Frank, Luxembourg ; Entreprise Luxembourgeoise de Travaux Publics et Privés (E.L.T.P.P.), Luxembourg ; P. et F. Giorgetti, Luxembourg et Jean Moia, Esch-sur-Alzette.

Administration et exploitation du port

La loi du 22 juillet 1963 autorise le Gouvernement à participer dans une société anonyme (Société du port fluvial de Mertert) ayant pour objet de construire un port fluvial mosellan et de l'exploiter suivant les méthodes industrielles et commerciales.

D'après cette même loi, l'Etat fournit les terrains qui resteront sa propriété de même que les installations qui y sont construites par la société. L'aménagement du port et de ses dépendances ainsi que les raccordements routier et ferroviaire ont été déclarés d'utilité publique.

La société s'est procuré les fonds nécessaires par deux emprunts à long terme qui ont été contractés sur le marché des capitaux luxembourgeois. Le gouvernement garantit ces emprunts pour le compte de l'Etat, à concurrence de 575 millions de francs, ainsi que le paiement des intérêts et autres charges qui s'y rapportent. Pour assurer le service financier des emprunts, le gouvernement a cédé à la société, en principal et intérêts, pour le compte de l'Etat, la créance qu'il a sur la Société Nationale des Chemins

de fer Luxembourgeois à la suite de la cession de cette dernière du droit de propriété sur les vingt locomotives électriques faisant l'objet d'un protocole franco-luxembourgeois. Les fonds nécessaires au-delà des annuités produites par cette créance sont versés par l'Etat sur la base des crédits budgétaires.

L'exploitation du port est concédée à la société pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années. La société est autorisée à conclure des contrats de sous-concession et de location. L'Etat assume la charge de l'entretien des aménagements portuaires dont il est propriétaire, à moins que cette charge ne soit imposée par la société aux sous-concessionnaires ou aux locataires.

Un commissaire de gouvernement, nommé par le gouvernement en conseil, est chargé de surveiller la gestion de la société qui est régie par le droit commun des sociétés anonymes.

La société jouit des exemptions fiscales ci-après :

A. Impôts de l'Etat :

- 1) La société n'est assujettie à l'impôt sur le revenu des collectivités que sur les bénéfices distribués.
- 2) Elle est affranchie de l'impôt sur la fortune actuellement en vigueur, ainsi que de tout impôt sur le capital ou impôt foncier qui pourrait être institué par la suite au profit de l'Etat.
- 3) Elle est exemptée de la taxe des véhicules à moteur mécanique pour ceux de ses véhicules qui sont exclusivement affectés au service de l'exploitation.
- 4) La société est exemptée des droits de timbre sur les titres à émettre par elle.

B. Impôts communaux :

La société bénéficie d'une exemption de cinquante pour cent de l'impôt commercial établi d'après les dispositions du droit commun.

L'infrastructure du port est mise à la disposition des sociétés de transbordement moyennant un bail à long terme permettant d'y construire les hangars avec tous les équipements nécessaires. La société n'a donc à sa charge nuls frais pour les installations de transbordement ou les constructions de hangars. Toutes ces dépenses incombent aux sous-concessionnaires qui ont également à supporter tous les frais de fonctionnement.

L'organisation du service ferroviaire a été concédée par contrat à la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

L'administration du port sera installée sous peu dans un bâtiment en voie de construction, situé à proximité de l'accès au réseau routier national. Ce bâtiment abritera également les services douaniers luxembourgeois et allemand.

Le rôle économique du port

La réalisation du port de Mertert a été d'une nécessité absolue pour permettre à l'économie luxembourgeoise une adaptation à la nouvelle situation

créée par la canalisation de la Moselle. Aujourd'hui on peut dire que le port a déjà atteint l'objectif pour lequel il a été réalisé. La voie fluviale ne constitue pas seulement un moyen de transport supplémentaire à bon marché pour l'économie luxembourgeoise, mais sa concurrence a influencé favorablement le coût des autres moyens de transport et notamment les tarifs ferroviaires belges et allemands. Les différentes réductions des tarifs n'ont en effet été consenties que grâce à la concurrence du port de Mertert et de la canalisation de la Moselle. En ne tenant compte que de quelques principaux produits, les avantages ainsi réalisés annuellement par l'économie nationale sont très importants.

L'existence du port permet également l'exportation de produits pondéreux, tels les laitiers et la dolomite qu'il était impossible d'envisager auparavant.

De plus le port influence favorablement l'activité des chemins de fer luxembourgeois par une augmentation du tonnage kilométrique. Surtout en ce qui concerne les exportations, il s'est produit un déplacement de trafic vers le port de Mertert. Ce trafic est acheminé sur un parcours luxembourgeois de 40 à 50 km au lieu des quelque 20 km de jadis.

Manuport S. A., Portlux S. A. et Tanklux S. A.

Actuellement les trois sociétés Manuport S. A., Portlux S. A. et Tanklux S. A. se sont installées au port de Mertert.

Manuport S. A. a pris en location 800 m du quai sud et les terre-pleins y afférents (29 191 m²). Trois grues sont mises en œuvre pour les opérations de transbordement. En 1968, la Manuport a mis en service sa halle de 50 m de largeur et de 68 m de profondeur. Elle a installé en outre un convoyeur pour le transbordement des produits de laitier.

Portlux S. A. a pris définitivement en location 600 m et provisoirement 188,5 m de quai nord et les terre-pleins y afférents (41 922 m²). L'équipement actuel comprend 2 portiques dont l'un se trouve dans une halle couverte. Le quai est équipé d'un déversoir pour pierres et pierrailles et d'une glissière pour le chargement des bateaux de scories Thomas. La bande transporteuse pour les opérations de transbordement de laitier concassé et granulé a été remplacée par une nouvelle installation pivotante qui permet à la Portlux de desservir tout le quai avec sa grue.

Tanklux S. A. a installé un quai pétrolier où elle occupe 360 m de quai et un terrain de 11 554 m². Cette société, dont les débuts remontent à octobre 1966, a construit à ce jour 3 réservoirs de 1000 t chacun, un réservoir de 1400 t et 4 réservoirs totalisant 585 t pour le transit de fuel léger, 3 réservoirs d'une capacité de 2000 t chacun pour huiles lourdes et en 1968 un nouveau réservoir de 3000 t portant la capacité de stockage pour les huiles lourdes à 9000 t. La construction d'un 5^e réservoir d'une capacité de 4000 t y est prévue. Trois chaudières ont été installées pour réchauffer les huiles lourdes. Le nombre de points de chargement pour les wagons-citernes est de 7, ce qui permet le chargement de 350 t par heure. Au cours des dernières années, les conditions

d'exploitation du quai pétrolier ont été améliorées et une voie de garage d'une centaine de mètres de longueur y a été réalisée. La Tanklux S. A. a financé la mise en place de 4 ducs d'Albe pour l'amarrage des bateaux au quai pétrolier.

L'activité du port en 1970

L'activité du port dépend presque essentiellement des industries sidérurgiques du pays d'où proviennent et où sont destinés 85% environ du tonnage transbordé.

La croissance du trafic portuaire a cependant été plus lente en 1970 que pendant les années antérieures. En effet le tonnage transbordé n'a augmenté que de 82 007 t, passant de 1 252 662 t en 1969 à 1 334 669 t en 1970.

Bien que le tonnage manipulé ait augmenté de 82 007 t, le nombre de bateaux ayant fait escale au port est en régression de 84 unités, ce qui permet de conclure à une meilleure utilisation de la cale. 829 bateaux ont été chargés et 1003 déchargés. 656 unités ont touché le quai de la Portlux, 663 celui de la Manuport et 513 celui de la Tanklux. Par pavillons, ils se classent comme suit : néerlandais : 580 ; allemands : 525 ; belges : 455 ; français : 118 ; suisses : 104 ; luxembourgeois : 37 ; polonais : 11 ; américains : 2.

En 4½ ans, les manutentions ont atteint plus de 5 millions de tonnes, ce qui est à considérer comme résultat satisfaisant. Le record mensuel absolu a été atteint en avril 1970 pendant lequel les manutentions se sont élevées à 144 482 t, dépassant celui établi en 1969 de près de 20 000 t.

La bonne conjoncture économique qui s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 1970 dans les industries sidérurgiques a continué à influencer favorablement l'activité du port, surtout par l'importation d'une plus grosse quantité de matières premières, entre autres les minerais et la ferraille. Pour les minerais on a en effet enregistré la plus grande progression, suivis par les produits pétroliers et la ferraille. Vers les mois de juillet-août, une accalmie a commencé à se dessiner, provoquée par un marché sidérurgique plus hésitant, conséquence d'un affaiblissement progressif de la conjoncture mondiale. L'arrivage de minerais et de ferraille a été freiné de plus en plus et n'atteint plus que 5000 t en novembre.

Pour les exportations de produits laminés, cette accalmie a existé durant toute l'année 1970. 73 758 t ont été chargées en moins qu'en 1969, soit une diminution de 18,3%. Pour les produits de provenance des usines belges, cette chute est encore plus forte, car de 51 336 t en 1969 elle est descendue à 18 393 t en 1970, soit une baisse de 32 943 t ou 64,1%.

Depuis la mise en service du port, le fret des bateaux a augmenté continuellement, augmentation atteignant maintenant près de 50%.

Quelques nouveaux produits ont transité par le port en 1970. Ainsi la Centrale Paysanne a exporté pour la première fois 9 117 t de blé luxembourgeois vers l'Allemagne. D'autre part la Société des Mine-

rais a chargé 3 500 t de scories de vanadium vers diverses destinations, acheminées entre autres par 2 barges « Lash ». Durant le 2^e semestre la firme Schnuch de Wellen a déchargé un important tonnage de clinker utilisé dans la fabrication du ciment.

En 1970, l'importation des produits pétroliers a de nouveau progressé, passant de 453 376 t en 1969 à 480 437 t en 1970, donc une augmentation de 27 061 t ou de 6% par rapport à l'année précédente. Les huiles lourdes représentent 95,32% du tonnage total. Les 500 000 t auraient certainement été dépassées, si un manque de produits pétroliers n'avait pas existé dans le monde entier. Malgré une hausse très sensible des prix atteignant près de 50%, les produits extra-lourds étaient rares et difficiles à trouver. De temps à autre l'entreprise installée au port de Mertert devait se ravitailler aux Pays-Bas, alors que sa source habituelle d'approvisionnement se situe en Allemagne.

La navigation a été arrêtée pendant un total de 22 jours en février et en mai à cause des crues de la Moselle.

Dans le but de favoriser le plus possible l'exploitation du port, la société accorde toujours une réduction de 50% sur les redevances proportionnelles payées au tonnage transbordé à la darse. Malgré cela sa balance commerciale reste satisfaisante.

Pour la mise en valeur des terrains industriels du port, différents groupes ont été contactés.

Comme dans le passé, les chemins de fer luxembourgeois ont effectué la plupart des transports en provenance et à destination du port. Le tonnage transporté par les chemins de fer a augmenté en effet dans la même proportion que celui du port. Sur 1 334 669 t, 1 100 705 t ou 82,47% ont été véhiculées par rail.

*

La documentation pour la présente étude, qui n'engage que le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, a été tirée des publications suivantes :

Société du port fluvial de Mertert : Le port de Mertert et la navigation de la Moselle (septembre 1966).

Les publications mosellanes : Voies de Communication au Pays Mosellan, Schwesange 1968.

Ferd. Kinnen : Le Nouveau Port Luxembourgeois de Mertert sur la Moselle (décembre 1965).

Conférence de Monsieur Antoine Wehenkel sur : Le Trafic sur la Moselle Canalisée (juin 1966).

Rapports sur le port de Mertert de la Société du port fluvial de Mertert S. A., 1968, 1969, 1970.

Bulletin de Documentation du Service Information et Presse du Ministère d'Etat.

Entente des Communes et des Syndicats d'Initiative de la Moselle luxembourgeoise : La Moselle luxembourgeoise.

Tableau statistique sur l'activité du port de Mertert

	Résultats 1966	Résultats 1967	Résultats 1968	Résultats 1969	Résultats 1970
<i>Nombre de bateaux :</i>					
1° chargés	456	1 083	961	1 006	829
2° déchargés	100	500	727	910	1 003
totaux	556	1 583	1 688	1 916	1 832
ont repris un chargement	17	43	108	134	140
<i>Tonnage :</i>					
1° chargé	288 414	563 130	561 447	563 938	522 333
2° déchargé	81 171	379 890	569 691	688 724	812 336
totaux	369 585	943 020	1 131 138	1 252 662	1 334 669
<i>Nature des produits chargés :</i>					
1° produits laminés	244 518	440 853	396 113	401 714	327 956
2° laitier, sable	31 778	78 873	91 348	88 407	108 595
3° grenaille de dolomite	—	38 859	65 184	67 990	68 483
4° scories Thomas	—	4 545	5 435	4 440	900
5° sapins, bois	—	—	407	1 387	3 397
6° céréales	—	—	—	—	9 117
7° divers	12 118	—	2 960	—	3 885
totaux	288 414	563 130	561 447	563 938	522 333
<i>Nature des produits déchargés :</i>					
1° produits pétroliers	27 693	288 697	394 097	453 376	480 437
2° combustibles minerais solides	—	—	886	—	—
3° minerais et résidus	13 395	23 744	82 590	125 671	192 935
4° fonte brute, ferraille	10 497	27 482	19 811	32 866	54 021
5° sable et gravier	27 387	22 834	41 399	48 135	43 050
6° divers :					
céréales	2 199	14 809	26 405	18 640	19 957
clinker	—	—	—	—	12 949
fil machine et tôles	—	1 011	1 738	2 814	3 213
pavés, bordures	—	127	1 736	2 212	2 624
autres	—	1 186	1 029	5 010	3 150
totaux	81 171	379 890	569 691	688 724	812 336

Emission du premier écu européen à l'effigie de Robert Schuman

Il y aura vingt ans le 18 avril 1951 que les représentants de six gouvernements européens ont signé le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cet événement a été l'occasion pour le Centre européen d'études Burgondo-Médianes, domicilié à Bâle, de lancer le « Premier Ecu d'Europe ». Cette médaille commémorative, à l'effigie de Robert Schuman, est destinée à donner un appui moral à la tâche ardue de l'édification de l'Europe et devrait être le précurseur d'une future monnaie européenne.

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu à Luxembourg le 2 mars 1971, Son Altesse Royale et

Impériale Otto de Habsbourg, accompagné de Sa Majesté la Reine Marie-Josée d'Italie, présidente du Centre européen d'études Burgondo-Médianes et de nombreuses autres personnalités, présenta ce premier écu européen. La médaille a été frappée par la Monnaie de Vienne qui met, dans un premier temps, 10 000 pièces en or et en argent sur le marché. Le bénéfice net de la vente des médailles commémoratives doit être versé intégralement à la Croix-Rouge internationale de Genève.

Retenons ci-après les considérations essentielles que Son Altesse Royale et Impériale Otto de Habsbourg a faites lors de la conférence de presse du 2 mars

1971 sur le problème d'une monnaie européenne commune :

Der Übergang zu dieser einheitlichen Währung oder einer gleichwertigen geldpolitischen und wirtschaftlichen Festigung der Gemeinschaft würde der jeweiligen Wirtschaftslage entsprechende, gemeinsame, europäische Entscheidungen erfordern. Liquidität, Zinssätze und Kreditgewährung an die Wirtschaft müßten gemeinschaftlich gelenkt werden. Dies würde denn auch, unter anderem, zu den Aufgaben einer EUROPÄISCHEN ZENTRALBANK zählen, als welche eventuell die BIZ in Basel in Betracht kommen könnte und die nach der Art des amerikanischen Federal Reserve Systems eingerichtet werden sollte. So nämlich würde den föderativen Grundsätzen in Europa entsprochen werden. In einem EUROPÄISCHEN FONDS würden die EWG-Währungsreserven zusammengefaßt sein, verwaltet von der Europäischen Zentralbank. Ein europäischer monetärer Block mit einer stabilen Währung ist das Ziel dieser angestrebten Entwicklung, die eine Gewichtsverlagerung bei den Reservewährungen der Welt hervorrufen und damit das heute beängstigend gestörte Gleichgewicht wiederherstellen könnte.

Die Verschiebung von wirtschaftlichen und monetären Entscheidungsbefugnissen von der nationalen auf die Gemeinschaftsebene ist mit einer Reihe von politischen Problemen verbunden, denn parallel zur Einschränkung der wirtschaftspolitischen Autonomie der Mitgliedstaaten muß die Zuständigkeit der Gemeinschaftsorgane aufgebaut werden.

Diese Zielvorstellungen zeigen, wie bedeutsam der Neubeginn zur Verwirklichung des Werner-Planes ist. Der Beschluß des EWG-Ministerrates vom 10. Februar dieses Jahres ist, so gesehen, ein großer Wendepunkt. Wir erkennen daran, daß jenseits aller Schwierigkeiten und Widerstände der Europawille immer wieder triumphiert, wenn es gelingt, die öffentliche Meinung entsprechend aufzuklären und auf diese Weise zu mobilisieren.

Am Anfang dieser neuen Etappe der europäischen Integration soll daher die Prägung eines ERSTEN

EUROPA TALERS, als Gedächtnismünze mit dem Bild des großen Robert Schuman — einem der tatkräftigen Mitbegründer unseres heutigen Europas — das schwierige Aufbauwerk ideell unterstützen. Diese Prägung soll gleichsam Vorläufer und Symbol für die zukünftige Europawährung sein, deren Name noch nicht gefunden ist, obgleich es genügend Vorschläge dafür gibt, von Euromark, Eurogulden, Eurofranken, Euror bis zum Eurodollar. Wir wählen die Bezeichnung Taler, ein Wort, von dem auch der Dollar seinen Namen ableitet und das auf französisch « écu » lautet. Diese drei Buchstaben, e, c und u sind zugleich die Abkürzung für die in den Europäischen Gemeinschaften seit ihrer Gründung in verschiedenen Bereichen als reine Rechengröße verwendete Einheit, der « European Currency Unit », die wertmäßig einem US Dollar entspricht.

Der Grund, warum gerade eine Münze geprägt und nicht etwa ein Memorandum verfaßt oder ein Denkmal anlässlich des zwanzigjährigen Jubiläums der Montan-Union aufgestellt wurde, liegt nicht allein in der Tatsache, daß jetzt, im Jahre 1971, mit dem effektiven Aufbau der EWG-Währungsunion begonnen wird. Es gibt noch eine weitere Erwägung : Der Reingewinn aus dem Verkaufserlös der Gedenkmünzen soll dem INTERNATIONALEN ROTEN KREUZ zufließen. Somit verfolgt die Ausgabe des ERSTEN EUROPA TALERS einen humanitären, wie auch einen ideellen Zweck. Sie soll zeigen, daß das Europa von morgen, wie das Europa der großen Jahrhunderte, nicht bereit ist, seine weltweite Aufgabe zu vergessen. Wir wollen nicht nur Fortschritt und Sicherheit für uns, sondern auch für die ganze Menschheit. Bei uns in Europa aber wollen wir im Geiste Robert Schuman's wirken, der uns hierfür das Leitmotiv gegeben hat : « Europa muß einen Schritt wagen oder untergehen. »

Im Dilemma unserer Tage wollen wir dem Ruf der Zukunft folgen. Daher wünschen wir, daß dieses Symbol — die Medaille ROBERT SCHUMAN — richtig verstanden und seinem tieferen Sinn entsprechend, aufgenommen wird.

La Séance du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux à Luxembourg

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux qui tient ses sessions durant l'année 1971 à Luxembourg, conformément au roulement qui a été convenu entre les trois pays, avait organisé sa première session de cette année le 26 mars 1971 sous la présidence du député luxembourgeois, Monsieur René Van den Bulcke. L'ordre du jour prévoyait une réunion de courte durée le matin, au cours de laquelle furent évoquées une série d'affaires administratives internes.

La réunion proprement dite commença l'après-midi du 26 mars et s'est poursuivie le 27 mars avec l'ordre du jour suivant : quatorzième rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats ; quatorzième rapport commun des Gouvernements sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure ; quatorzième rapport commun des Gouvernements sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine de l'unification du droit ;

projet de Convention Benelux relative à la reconnaissance réciproque des conditions de mise sur le marché de certains produits en vue de la libre circulation de ceux-ci, « Convention C.C.E.S. » ; projet de Convention Benelux à la clause pénale ; deuxième protocole conclu en exécution de l'article 1^{er}, alinéa 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux.

Lors de cette séance, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, a donné un aperçu général sur les principales réalisations du Benelux au cours des derniers mois. Nous reproduisons ci-après le texte de l'intervention du Ministre luxembourgeois au cours de la séance du 26 mars 1971 du Conseil Interparlementaire de Benelux :

Je souhaite la bienvenue cordiale à Messieurs les Membres du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux qui ont bien voulu se déplacer à Luxembourg, en ce début de saison, et je veux, dès l'entrée de cette réunion, pour laquelle il échet une nouvelle fois au Grand-Duché d'avoir l'honneur d'occuper la chaire du Président, apporter à cette honorable Assemblée les vœux de succès des Gouvernements des pays du Benelux.

En même temps, je voudrais saluer ici les honorables délégués du Conseil Nordique qui, au cours de leur voyage d'étude à travers les trois pays de notre Union Economique, nous ont fait l'honneur d'être au Luxembourg, aujourd'hui, et ont bien voulu assister à cette réunion du Conseil Interparlementaire.

Dans ce contexte, je voudrais mettre en évidence la valeur de l'expérience acquise par le Benelux dans le cadre plus étendu des Communautés Européennes. Une coopération régionale comme celle du Benelux et des pays scandinaves gardera toute sa valeur à l'avenir dans une Communauté européenne que nous souhaitons élargie.

Messieurs, le quatorzième rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union Economique entre les trois Etats, que vous vous proposez d'examiner au cours de cette session, vous a mis au courant de l'état de l'Union Economique jusqu'au 30 juin 1970. Plusieurs mois se sont écoulés depuis cette date, au cours desquels les Gouvernements des trois Etats ne sont pas restés inactifs. Je tiens donc, au nom des Gouvernements de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, à vous renseigner, de façon résumée, sur ce qui s'est passé dans Benelux depuis le 1^{er} juillet 1970.

Je rappelle d'abord que, dans leurs travaux, les Ministres de Benelux ont été guidés par les deux décisions politiques fondamentales, prises lors de la Conférence Intergouvernementale de La Haye, les 28 et 29 avril 1969. Ces deux décisions ont pour objet, comme vous savez :

- 1) la suppression des formalités aux frontières intérieures ;
- 2) de pair avec la suppression des frontières intérieures, le renforcement de la coordination de leurs politiques économique, financière et sociale.

C'est sur le fond de ces décisions de base qu'il faudra entendre ce que je vous exposerai à présent.

Il faut relever en premier lieu que les trois Conventions, sur lesquelles l'exécution des décisions de La Haye repose juridiquement, ont été approuvées par les Parlements nationaux des trois pays et sont entrées en vigueur dans les mois de janvier et février 1971. Il s'agit des Conventions suivantes :

- 1) la Convention relative à l'unification du territoire douanier Benelux ;
- 2) la Convention concernant la coopération administrative et judiciaire dans le domaine des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union Economique Benelux, avec ses trois Protocoles additionnels ;
- 3) le Protocole relatif à la suppression des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux et à la suppression des entraves à la libre circulation.

Il est vrai que le délai du 1^{er} novembre 1970, fixé par la Conférence Intergouvernementale de La Haye, a dû être ajourné de quelques mois à la suite de certaines difficultés d'ordre pratique qui étaient déjà apparues dès les premiers mois de l'année 1970 et qui ont amené un amendement unanime de la première décision lors de la réunion de juillet 1970 du Comité de Ministres au niveau des Chefs de Gouvernement à Luxembourg.

Grâce à la mise en vigueur de ces Conventions, la plupart des formalités aux frontières intérieures ont pu être supprimées.

Les décisions nécessaires à cet effet ont été prises par le Comité de Ministres du 9 décembre 1970. Il reste pourtant quelques formalités nécessitant encore pour un certain temps le maintien d'un contrôle aux frontières.

Cette situation est imputable aux délais plus longs requis pour réaliser et mettre en œuvre à un degré suffisant l'harmonisation des réglementations techniques dont l'impact se manifeste plus clairement au moment de la suppression effective des contrôles frontaliers.

Les Gouvernements s'efforcent de parvenir à une suppression de ces formalités subsistantes afin de pouvoir procéder le plus tôt possible à la suppression totale des contrôles de frontière. A ce moment l'unification du territoire douanier Benelux sera devenue une réalité pratique.

Il n'est pas étonnant que la réalisation d'un ensemble de mesures d'une si grande portée ait exigé certains délais. Toutefois le bilan général de l'opération est manifestement positif.

Tout récemment, le 10 mars 1971, le Comité de Ministres de Benelux s'est réuni à Bruxelles et il a fait, en quelque sorte, le point de la situation. C'est sur les conclusions de cette réunion que je voudrais me baser dans la suite de mon exposé que je vous ferai.

D'autre part, les trois Gouvernements s'appliquent à mettre en œuvre la seconde décision de la Conférence Intergouvernementale de La Haye, celle qui

visé à renforcer la coordination des politiques économique, financière et sociale dans les trois pays. Cette tâche s'avère plus ardue et revêt un caractère permanent.

Le Comité des Ministres au niveau des Chefs de Gouvernement, qui s'est réuni à Luxembourg, en juillet 1970 et qui a précisé certains objectifs de la Conférence Intergouvernementale de l'année précédente, a arrêté les principes généraux d'une politique commune dans les trois domaines que je viens de citer. Le problème a été abordé d'une façon approfondie, le 10 mars 1971, dans la réunion du Comité de Ministres, que j'ai mentionnée plus haut.

Dans le cadre de cet exposé, je me bornerai à évoquer les décisions les plus importantes qui ont été prises.

Je voudrais vous annoncer que le Comité de Ministres a pris d'importantes dispositions relatives à la politique monétaire que les pays du Benelux analyseront en commun afin de pouvoir prendre, dans un cadre européen plus vaste, les initiatives nécessaires en vue de la mise en œuvre de l'Union Monétaire Européenne. Le Comité a également décidé de tendre sous une convergence plus large des politiques sociales et a arrêté les dispositions qui devront être prises pour permettre d'aborder efficacement les problèmes de l'environnement. D'importantes décisions ont également été prises au sujet des implantations industrielles et de la politique énergétique, qui permettront de synchroniser les politiques respectives dans ces domaines.

En matière de transports vous n'êtes pas sans savoir que tout dernièrement, le 8 mars, une réunion importante a eu lieu à Middelburg au cours de laquelle, pour la première fois, il a été procédé à une concentration néerlandaise-belge en matière de politique portuaire. Ainsi, après l'élaboration de plusieurs études préparatoires effectuées au sein du Benelux, nous avons assisté à une première concentration entre, d'une part les Ministres responsables de Belgique et des Pays-Bas, et d'autre part les autorités portuaires des ports maritimes du Benelux. C'est un événement qu'il convient de souligner, car cette réunion indique une nouvelle orientation dans l'évolution des esprits dans le sens de l'art. 69 du Traité Benelux qui prévoit de promouvoir le développement harmonieux et une coopération active entre les ports maritimes du Benelux. Je suis convaincu qu'après cette fructueuse réunion de concertation, et compte tenu de la bonne volonté qui s'y est manifestée, la voie est maintenant ouverte à une collaboration progressive de plus en plus poussée en ce domaine.

Les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire ont également été examinés par le Conseil de Ministres. Il a exprimé le désir d'aboutir à la conclusion d'accords fermes concernant la procédure de consultation à suivre lors de la préparation et de l'exécution des plans régionaux et structurels pour les régions frontalières des trois pays.

Les accords politiques intervenus en Comité de Ministres visent également les routes, les transports de marchandises, l'agriculture, le tourisme et les classes moyennes.

Vous aurez ainsi acquis une vue d'ensemble sur les domaines que le Comité de Ministres a pu délimiter dans l'ensemble de la coordination des politiques économique, financière et sociale.

L'examen technique ayant trait à l'exécution des principes politiques établis est en cours. Les groupes de travail ministériels, qui se sont fréquemment réunis depuis quelque temps, assumeront une tâche essentielle en l'occurrence.

Il va de soi que votre Conseil trouvera dans le quinzième rapport commun des trois Gouvernements les précisions désirables au sujet de ces divers points.

En ce qui concerne l'analyse du 14^e rapport, les Gouvernements ont constaté que les Commissions compétentes de votre Conseil ont accordé toute leur attention aux réalisations de Benelux, intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Je dégage de ces rapports que les réalisations du Benelux pendant la période sous revue ont retenu toute l'attention en Conseil Interparlementaire, ainsi qu'en témoignent les nombreuses questions posées à mes collègues et aux représentants des gouvernements.

Il a été répondu en séance à la plupart des questions. Je ne veux pas m'attarder sur quelques erreurs d'ordre technique qui se sont glissées dans les rapports et qui prouvent une fois de plus la complexité des problèmes.

J'aurai tout à l'heure l'occasion de répondre aux questions qui seront posées au cours de la présente séance.

* *

Relevons également qu'une importante délégation de Présidium et du Comité économique du Conseil Nordique, qui se composait de parlementaires du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande et de l'Islande, faisant un voyage d'étude dans les trois pays du Benelux, profita de la réunion du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux à Luxembourg pour y séjourner.

Les parlementaires des cinq pays nordiques se sont entretenus le 25 mars 1971 avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, sur les problèmes de l'extension de la Communauté européenne. Les membres de la délégation ont rencontré ensuite, dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères, leurs collègues parlementaires luxembourgeois, notamment les présidents des groupes parlementaires, les membres des assemblées européennes, de la Commission des Affaires Etrangères, de la Commission de l'Economie Nationale de la Chambre des Députés ainsi que ceux du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux.

Dans la matinée du lendemain, les visiteurs nordiques ont pris part à une table ronde, qui fut organisée à leur intention par le Parlement Européen au Kirchberg et l'après-midi ils assistèrent à une partie de la session du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux.

Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg †

Le 7 mars 1971 s'est éteint à l'âge de 73 ans Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg, ancien membre de la Chambre des Députés, Président d'honneur des Communes d'Europe, Président de l'Association des Anciens Militaires Luxembourgeois, Président d'honneur de la Fédération Luxembourgeoise de Football, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Grand Officier de l'Ordre Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau, Grand Officier de l'Ordre du Mérite, Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique, Grand Officier de l'Ordre de Léopold II, Commandeur de l'Ordre Orange-Nassau.

Avec lui disparaît l'une des figures les plus marquantes du Grand-Duché de Luxembourg. Monsieur Hamilius avait présidé de 1946 à 1963 aux destinées de la ville de Luxembourg et fut élu à la Chambre des Députés en 1937. Le défunt joua un rôle important dans l'organisation de l'Association des Communes d'Europe dont il fut le premier président.

Les plus hautes personnalités du pays et notamment Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont rendu un dernier hommage à Monsieur Emile Hamilius.

A l'occasion des obsèques du Bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg, Mademoiselle Colette Flesch, Bourgmestre de la capitale, prononça l'éloge funèbre dont nous reproduisons le texte ci-après :

Mesdames, Messieurs,

La capitale porte aujourd'hui le deuil du Bourgmestre Emile Hamilius. Au nom du Collège Echevinal, au nom du Conseil Communal, au nom de la population de la Ville de Luxembourg, je viens m'incliner avec une douloureuse émotion devant sa dépouille mortelle.

Avec un profond respect, avec une estime affectueuse et avec un sentiment d'humilité, je viens rendre hommage à sa vie et à son œuvre.

Car s'il est vrai que les hommes passent et que les Cités demeurent, il n'en est pas moins vrai que certains de ces hommes ont particulièrement marqué la vie de la Cité, ont contribué à sa pérennité, ont travaillé à sa continuité et à son expansion.

Le Bourgmestre Emile Hamilius appartenait à cette élite. Il est entré de son vivant dans la longue lignée de nos grands Bourgmestres ; il entrera dans la légende où n'ont accès que ceux qui ont fait mieux et davantage que de conquérir le pouvoir et d'atteindre la réputation et les honneurs, ceux qui ont su avec leur cœur et leurs qualités humaines gagner l'estime et l'affection de tous, y compris de leurs adversaires politiques.

S'étant présenté aux élections communales d'octobre 1934, il siégea au Conseil communal à partir de janvier 1935. Sensiblement au même moment, en 1937, il fit son entrée à la Chambre des Députés et en mars 1939, il fut appelé aux fonctions d'échevin de la Ville de Luxembourg.

Ainsi, la carrière politique d'Emile Hamilius débute pendant cette époque troublée de l'avant-guerre, annonciatrice des moments terribles qui allaient suivre. Mais elle devait trouver son épanouissement dans la joie de la libération et dans les moments difficiles d'une paix entourée de ruines.

En 1946, en effet, Emile Hamilius reprend le flambeau des mains d'un autre grand Bourgmestre : Gaston Diderich, à une époque où à la sortie de la grande tourmente tout restait à faire: il fut le Bourgmestre de la reconstruction et de la réconciliation, de la réconciliation entre Luxembourgeois d'abord, avec l'ennemi d'hier ensuite, de cette réconciliation qui lui paraissait d'autant plus nécessaire que, résistant lui-même, ayant souffert dans sa chair et dans son âme, il avait compris combien étaient contraires à tout effort de reconstruction matérielle et morale la haine stérile et la vengeance aveugle.

Tâche exaltante, certes, mais aussi œuvre laborieuse de patients efforts minutieusement accumulés. Emile Hamilius sut ainsi réorganiser la vie de la cité et donner à l'administration communale les moyens d'exercer à nouveau normalement ses fonctions dans le cadre des structures nationales rétablies.

Bourgmestre de la conciliation et de la reconstruction donc. Mais également, au plan de la gestion, Bourgmestre de la prospective et des vues d'avenir. Grâce aux importants projets réalisés à son initiative et aux grands travaux amorcés sous sa magistrature, il a été le Bourgmestre de la difficile transition entre la ville modeste d'hier et la cité du 20^e siècle qui se profile à l'horizon.

Emile Hamilius a encore été le Bourgmestre de l'Europe. C'est au cours de sa magistrature que l'Europe des six a vu le jour et dans sa ville qu'elle a fait ses premiers pas. C'est dans sa ville en effet que la première communauté européenne, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a trouvé son premier lieu de travail. La séance inaugurale du premier collège européen, la Haute Autorité, eut lieu dans la salle de séance du conseil communal brayant ainsi les feux de l'actualité sur la place Guillaume. Ce fait est doublement significatif : il souligne les difficultés de cette première installation ; mais il met en évidence également que le miracle qui fut alors réalisé à Luxembourg le fut notamment grâce à la foi européenne, à l'enthousiasme, à l'optimisme communicatif et aux qualités administratives de son premier magistrat qui fut aussi le premier président du Conseil des Communes d'Europe et

signa la charte de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne.

Il semble juste et équitable qu'Emile Hamilius ait aussi été le Bourgmestre des heures heureuses au cours desquelles sa carrière politique allait connaître son apogée. Il eut ainsi la joie d'accueillir à Luxembourg les grands de cette terre dont il sut se faire des amis, pour n'en citer que quelques uns, Winston Churchill, le libérateur, Robert Schuman, le père de l'Europe, l'épouse du Président Roosevelt, le Président René Coty, les maréchaux Leclerc et de Lattre de Tassigny auxquels le lia une amitié basée sur la solidarité d'une formation commune.

A peine remis d'une grave maladie il eut le courage et l'énergie de surmonter son mal et de reprendre ses fonctions pour présider les brillantes cérémonies et les fêtes du millième anniversaire d'une Ville qu'il avait tant aimée et qu'il avait si bien servie. Dans l'esprit du Bourgmestre, cet anniversaire ainsi que la remarquable exposition qui le marqua fut pour tous les habitants de la capitale l'occasion d'entreprendre un retour aux sources, d'admirer la richesse de leur histoire, de contempler le chemin parcouru mais aussi de scruter l'avenir.

Si je me suis ainsi limitée à mettre brièvement en évidence certains moments importants du rôle et de l'action du Bourgmestre, si je n'ai pas évoqué les innombrables facettes de la personnalité de cet homme débordant d'activités — si je n'ai ainsi guère parlé de sa formation et de sa carrière militaires, si je n'ai pas rappelé sa prestigieuse activité sportive au cours de laquelle il connut tous les honneurs comme sportif actif et accéda ultérieurement aux plus hautes responsabilités dans les plus importants organismes sportifs de notre pays, si je n'ai pas particulièrement souligné ses inlassables efforts dans l'intérêt d'une meilleure compréhension entre notre pays et notre grand voisin et ami, la France — c'est que sa Ville était sa vie et qu'il lui a tout donné. Il lui a apporté le meilleur de lui-même et il a été prêt à lui offrir ce qui pour un être humain est peut-être le plus précieux, sa santé.

Emile Hamilius était devenu plus qu'une personnalité politique, il était devenu le symbole de la capitale. Ainsi que le lui disait Gaston Thorn en 1964 au conseil communal en apportant au Bourgmestre

honorifique l'hommage de sa Fraction : « Tout homme politique rêve de se faire un nom en politique. Vous avez fait beaucoup plus ! Vous vous êtes fait un prénom, ce qui en politique est extrêmement rare. Et ceci non seulement auprès des habitants de la capitale, mais dans tout le pays et même au-delà de ses frontières. Vous êtes et vous resterez „de Mulles”. »

Il n'est pas possible de dissocier le Bourgmestre de l'homme puisque ce n'est pas seulement le premier magistrat qui a marqué sa ville et a donné à l'administration un visage plus humain, mais c'est aussi l'homme Emile Hamilius dont la personnalité faite de gentillesse et de bonhomie, de bon sens et de réalisme, a suscité chez ses concitoyens et chez ses collaborateurs — même chez ceux qui ne le connaissaient que de loin — l'amitié et la sympathie. Lui qui opposa la tolérance au sectarisme et la bonté à la haine, lui qui estimait qu'une idée, pourvu qu'elle soit humaine, valait mieux qu'idéologie, lui qui aurait pu dire avec Sénèque « qu'il était homme et que rien d'humain ne lui était resté étranger... »

Issu de cette classe des artisans, des commerçants, des ouvriers, qui fait la grandeur des villes, et à laquelle il restait profondément attaché, Mulles n'a jamais renié ses origines, n'a jamais abandonné cette bourgeoisie au sens le plus noble du terme, dont il avait le franc-parler, le bon sens, le goût du travail, l'amour de la liberté et cette intelligence du cœur sans laquelle l'intelligence tout court n'est rien.

Cher Mulles, ce que nous ne mettrons pas en terre aujourd'hui c'est ce que vous représentiez, c'est ce que vous symbolisiez, c'est ce que vous nous léguez : un exemple, une route à suivre, un but à atteindre : la construction d'un monde plus humain, c'est à dire d'un monde à la mesure de l'homme et de son bonheur.

Vous appartenez désormais à l'histoire de la Ville de Luxembourg dont vous avez bien mérité. Que la grande part que prend la ville toute entière au deuil cruel qui frappe votre famille, soit pour Madame votre épouse et pour vous, chers Jean et Josette, une faible atténuation de l'immense douleur qui vous afflige.

Cher Mulles,

Au revoir et merci !

Nouvelles diverses

Reconduction de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Le 6 mars 1922 a été conclue pour une durée de cinquante ans la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise qui reste ensuite en vigueur pour des périodes successives de dix ans sous réserve de la faculté, pour chacune des Hautes Parties Contractantes, de la dénoncer par une notification adressée à l'autre Partie Contractante au plus tard un an avant l'expiration de la période fixée ou, selon le cas, de chacune des périodes décennales successives.

Comme la Convention était près de son terme, une délégation du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg conduite par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, avait rencontré à Bruxelles le 1^{er} mars 1971 une délégation du Gouvernement belge présidée par Monsieur G. Eyskens, Premier Ministre et comprenant Monsieur Cools, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Economiques, Monsieur P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères et le Baron J. Ch. Sney et d'Oppuers, Ministre des Finances.

L'entretien a porté sur un certain nombre de problèmes posés à l'occasion du renouvellement de l'U.E.B.L.

Dans un esprit de large compréhension réciproque, ceux-ci ont fait l'objet d'un examen approfondi et des suggestions concrètes furent soumises aux deux gouvernements.

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 5 mars 1971 au Ministère d'Etat à Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères ont déclaré qu'il n'était nullement question de remettre en cause le traité instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, mais qu'il s'agissait de le mettre à jour, ce qui ressort également de la déclaration commune belgo-luxembourgeoise dont nous publions le texte ci-après :

Les Gouvernements luxembourgeois et belge ont approuvé les conclusions suivantes de la réunion ministérielle du 1^{er} mars 1971 :

Déclaration commune belgo-luxembourgeoise

- 1) Les deux Gouvernements sont convenus de ne pas se prévaloir de la non-dénonciation du traité de l'Union économique entre les deux pays, afin d'y apporter les modifications mentionnées ci-après :
- 2) Les deux Gouvernements ont convenu d'adopter, à la demande du Gouvernement luxembourgeois, une clef de répartition des accises, qui serre la réalité économique de plus près que la répartition actuelle, fondée sur le rapport des populations.

3) Ils ont constaté que les décisions prises en matière économique et monétaire, par les Communautés Européennes, peuvent, à la lumière de l'évolution de leur structure, imposer, au cours des dix prochaines années, le réexamen du Protocole monétaire.

4) Ils poursuivront incessamment les négociations dans le but de parvenir à un accord sur le point 2 dans les prochains mois.

G. Eyskens, Premier Ministre de Belgique
P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique
P. Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois
G. Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg.

*

Le Ministre-président de Rhénanie-Palatinat en visite au Luxembourg

Le 16 mars 1971, M. le Dr. Helmut Kohl, Ministre-président de Rhénanie-Palatinat, fut reçu au Ministère d'Etat par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Dans le courant de la journée, le Ministre-président de Rhénanie-Palatinat a visité en compagnie de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, la centrale hydro-électrique de Vianden. A l'occasion de cette visite, les deux hommes politiques évoquèrent des questions d'intérêt commun concernant l'aménagement du territoire, la protection de la nature et les installations hydro-électriques, figurant d'ailleurs dans les conventions d'Etat de 1958 et 1964 signées entre le Luxembourg et le Land Rhénanie-Palatinat.

*

Entretiens de Monsieur Gaston Thorn à Paris

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, de la Fonction Publique, de l'Education Physique et des Sports, s'était rendu le 31 mars 1971 à Paris pour s'entretenir avec ses collègues français du Ministère aux Sports et de la Fonction Publique.

A cette occasion, il a également rencontré Monsieur Riad, Ministre égyptien des Affaires Etrangères et s'est entretenu avec lui sur les problèmes du Moyen-Orient.

*

Mission Economique et Touristique en République Fédérale d'Allemagne

Les 30 et 31 mars 1971, une délégation luxembourgeoise se trouvait à Bonn et à Düsseldorf pour prendre des contacts avec les milieux économiques et touristiques allemands.

La délégation était conduite par le Ministre de l'Economie et du Tourisme M. Marcel Mart et com-

prenait MM. les Conseillers A. Simon et J. Friedrich, le chef de service d'expansion commerciale M. M. Mergen et M. Georges Hausemer, directeur de l'Office National du Tourisme.

A cette délégation officielle venaient se joindre dans la journée du 31 mars M. L. Jung, directeur de la Fédération des Industriels et un certain nombre d'industriels luxembourgeois qui avaient la possibilité de rencontrer des représentants des milieux d'affaires de la République Fédérale Allemande.

A Düsseldorf une réception offerte par l'Office National du Tourisme réunissait la délégation luxembourgeoise, les dirigeants des bureaux et agences de voyage de la Ruhr ainsi que les représentants de la presse et de la télévision.

L'initiative luxembourgeoise visait à mieux faire connaître les ressources touristiques du Grand-Duché en tant que pays de vacances et surtout comme lieu d'excursion et de détente pendant les fins de semaines ; elle trouvait un accueil très intéressé.

A Bonn ce fut grâce à la courtoisie et l'hospitalité de l'Ambassadeur du Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne, M. Nic. Hommel que les représentants luxembourgeois avaient la possibilité de rencontrer les représentants des milieux d'affaires et des organisations commerciales allemandes.

Profitant de son séjour à Bonn, le Ministre de l'Economie, accompagné de M. l'Ambassadeur N. Hommel et de M. le Conseiller A. Simon, avait un entretien prolongé avec M. Rohwedder, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère Fédéral de l'Economie. L'échange de vue approfondi portait sur les perspectives du développement conjoncturel, le problème de la double imposition (TVA) lors de l'exportation de marchandises allemandes vers le Luxembourg, la question des prix des produits allemands écoulés par des représentants généraux belges et enfin sur l'orientation de la politique énergétique au Grand-Duché.

*

Placement de capitaux luxembourgeois en France

Le Conseil des ministres français réuni le 31 mars 1971 a ratifié une convention entre la France et le Luxembourg ayant pour but d'étendre au Luxembourg le bénéfice de l'avois fiscal afin de faciliter le placement de leurs capitaux en France. Ces mesures ne s'appliquent cependant pas aux sociétés luxembourgeoises détenant plus de 25% des capitaux des sociétés françaises, ni aux sociétés holding.

*

M. Camille Dumont nouvel ambassadeur du Luxembourg en France

Le nouvel ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France, S. Exc. M. Camille Dumont, qui succède à l'ambassadeur, S. Exc. M. Georges Heisbourg, a remis le 19 mars 1971 ses lettres de

créance à Monsieur Georges Pompidou, président de la République française.

A cette occasion, le président de la République française s'est plu à rappeler les « liens privilégiés » qui existent entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg. Le président de la République a déclaré ensuite :

« Le Luxembourg demeure comme la France, attaché au maintien de la cohésion de la communauté et l'une et l'autre sont animés de la même volonté de progresser avec prudence mais avec détermination dans les voies nouvelles ouvertes par la conférence de La Haye.

Au succès de la construction européenne, nos deux pays apporteront également une contribution précieuse, en resserrant chaque jour davantage une coopération bilatérale, que l'affinité des sentiments de la communauté des valeurs humaines et culturelles entre nos deux pays rendent aussi naturelle que mutuellement profitable. »

Le nouvel ambassadeur vient de prendre également ses fonctions en qualité de Représentant Permanent du Luxembourg auprès de l'OCDE.

Rappelons que M. Dumont est né à Schrondeweiler, le 31 mars 1918. Il est docteur en droit. Entré en 1947 comme chargé d'études au Ministère des Affaires Economiques, il passe en juin 1949 au Ministère des Affaires Etrangères en tant que secrétaire de légation. De 1951 à 1958, il est conseiller à l'ambassade du Luxembourg à Londres. En 1952 et en 1953, il est délégué à l'assemblée générale des Nations Unies et de 1958 à 1960, il est à la Communauté Economique Européenne.

En mai 1960, M. Dumont est nommé ambassadeur du Luxembourg à Moscou, fonction qu'il exerça jusqu'en avril 1963, date à laquelle il est nommé ambassadeur à Bruxelles.

Rentré à Luxembourg fin 1968 en qualité de Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, il exerce en outre les fonctions de président de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise et est nommé, en avril 1969, membre du Collège d'impulsion du Benelux.

*

Changements au sein du Parlement européen

Dans sa séance du 9 mars 1971, le Parlement européen a porté à sa présidence, en remplacement de M. Mario Scelba du parti démocrate chrétien italien, M. Walter Behrendt, député du parti social-démocrate de la République Fédérale d'Allemagne. Ce vote a entraîné entre autre la décision de la part du vice-président luxembourgeois M. Jos. Wohlfart (député du parti ouvrier socialiste) de ne plus poser sa candidature comme vice-président du Parlement européen. Dorénavant il s'occupera, dans le cadre du Parlement européen, des questions de politique régionale et communale. Durant la même séance, M. Jos. Lucius, député du parti chrétien social luxembourgeois, fut élu vice-président du Parlement européen.

*

Session extraordinaire du Parlement européen à Luxembourg

Les 18 et 19 mars 1971 s'est tenue au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une session extraordinaire du Parlement européen dont l'ordre du jour fut fixé comme suit : Rapport de M^{me} Elisabeth Orth sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire ; Présentation du rapport de M. Tiemen Brouwer sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à : 1) une communication et un projet de résolution du Conseil concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune ; 2) plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles.

La session extraordinaire du Parlement européen fut clôturée le 19 mars par la discussion et le vote de la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Tiemen Brouwer au nom de la commission de l'agriculture.

Relevons qu'à l'occasion de cette session le nouveau président du Parlement européen, M. Walter Behrendt, a pris contact avec la presse luxembourgeoise et les membres luxembourgeois du Parlement européen.

*

Réunion à Luxembourg des juridictions suprêmes des six pays des Communautés européennes

Les présidents des cours de cassation et les procureurs d'Etat des juridictions suprêmes des six Etats membres des Communautés européennes s'étaient réunis à Luxembourg le 15 mars 1971 pour échanger des idées sur les questions qui intéressent tant le droit communautaire que l'organisation judiciaire de leurs pays.

La réunion fut présidée par le premier président M. Bayot de la cour de cassation de Belgique. M. Touffait, procureur général de la cour de cassation de France, a notamment fait une communication sur l'automatisation de la documentation relative au droit interne français et celle relative au droit communautaire.

*

Réunion du comité consultatif de la CECA

Le comité consultatif de la CECA s'était réuni à Luxembourg le 12 mars 1971. Au cours de cette réunion, des exposés ont été faits par M. W. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur la situation générale du marché charbonnier et notamment les prévisions pour 1971 ; par M. Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur l'état d'avancement de l'union économique et monétaire et par M. Albert Borschette, membre de la Commission

des Communautés européennes, sur l'article 60 du traité CECA concernant les barèmes des prix.

En marge des travaux du comité consultatif, relevons que le gouvernement luxembourgeois a proposé M. Raymond Ackermann en remplacement de M. Jules Hayot au comité consultatif.

Notons également que M. Albert Borschette profita de son séjour au Luxembourg pour prendre contact avec la presse luxembourgeoise à laquelle il présenta les membres de son cabinet.

*

Assemblée de l'Atlantique Nord

La Commission permanente de l'Assemblée de l'Atlantique Nord a siégé au Rayburn House Office Building, à Washington, les 25 et 26 mars 1971, sous la Présidence de Monsieur Romain Fandel, ancien Président de la Chambre des Députés du Luxembourg et Président de l'Assemblée.

La Commission permanente a entendu et discuté un rapport introductif présenté par Monsieur Philippe Deshormes, Secrétaire Général de l'Assemblée. Elle a approuvé le bilan des comptes de 1970, présenté par le Trésorier, le Sénateur de Chevigny (France).

Les travaux de la Commission ont été consacrés ensuite au rapport de Sir Geoffrey de Freitas (Royaume-Uni) sur la révision du Règlement de l'Assemblée. Ce point a particulièrement retenu l'attention de la Commission permanente, en raison de l'incidence certaine qu'il pourra avoir sur l'institutionnalisation de l'Assemblée.

Le Président Romain Fandel a présenté un rapport sur le programme d'ensemble de l'Assemblée, où il a analysé les activités de l'Assemblée sur les plans politique, militaire, économique, culturel et scientifique.

La Commission permanente a entendu, d'autre part, un rapport du Député canadien Monsieur Terrence Murphy, sur les perspectives de la 17^e Session annuelle de l'Assemblée, qui aura lieu à Ottawa (Canada) sous la Présidence de Monsieur Romain Fandel.

Profitant de son séjour à Washington, Monsieur Romain Fandel a eu des entretiens avec le Secrétaire d'Etat américain, Monsieur William Rogers, avec les Sénateurs Fulbright et Sparkman, ainsi qu'avec les Représentants MM. Clark, Arends et Morgan, du Congrès des Etats-Unis. Les entretiens ont été consacrés essentiellement aux travaux de l'Assemblée.

*

Visite à Luxembourg de hauts fonctionnaires du Conseil nordique

Après une visite d'information à Bruxelles et Strasbourg, douze hauts fonctionnaires du Conseil nordique visitèrent le 11 mars 1971 la Banque Européenne d'Investissement, où M. K. G. Schmidt fit un exposé sur « La Banque européenne d'investissement et ses activités ». L'après-midi eut lieu une visite à

la Cour de justice des Communautés européennes, suivie d'un exposé de M. P. Pescatore, juge à la Cour de justice, sur la structure et l'activité de la Cour de justice des Communautés européennes. Une table ronde au Centre européen de Kirchberg réunit ensuite les hauts fonctionnaires et M. H. R. Nord, secrétaire général du Parlement européen. La visite d'information à Luxembourg de hauts fonctionnaires du Conseil nordique fut clôturée par un dîner offert par la Cour de justice.

*

BENELUX

Le Groupe de travail ministériel des Affaires économiques s'était réuni le 2 mars 1971 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur A. Cools, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires économiques de Belgique. Les Pays-Bas et le Luxembourg étaient représentés par leurs Ministres des Affaires économiques MM. R. Nelissen et M. Mart.

En vue de la réunion du Comité de Ministres du 10 mars, les Ministres ont eu un échange de vues au sujet du renforcement de la coordination des politiques dans le Benelux. Ils estiment que l'ouverture des frontières communes depuis le 1^{er} février 1971 renforce la nécessité d'une coordination très poussée de la politique économique, non seulement en vue du parachèvement de l'Union économique Benelux, mais également pour le renforcement de la position du Benelux vis-à-vis de l'extérieur.

Les Ministres ont plus particulièrement consacré leur attention au problème de l'unification du régime administratif de licences aux frontières extérieures du Benelux. Ils ont aussi eu des échanges de vue au sujet de la politique d'approvisionnement en énergie (spécialement en produits pétroliers), de la politique en matière d'implantation d'industries, de la politique conjoncturelle et de la politique économique à moyen terme.

Pour chacune de ces questions, les Ministres ont arrêté des directives dont ils ont confié l'élaboration aux fonctionnaires responsables.

*

BENELUX

Le 10 mars 1971, le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux avait tenu, à Bruxelles, une importante réunion consacrée à la coordination des politiques dans les domaines économique, social et financier. M. H. Fayat, Ministre belge du Commerce extérieur, a présidé la réunion, à laquelle assistaient également MM. J.-Ch. Snoy et d'Oppuers, A. Cools, A. Vlerick et Ch. Heger pour la Belgique, MM. H. J. de Koster et Nelissen pour les Pays-Bas, et M. G. Thorn pour le Luxembourg.

Le Comité de Ministres a constaté que toutes les conventions supprimant les formalités aux frontières entre les pays du Benelux sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} février 1971, y compris les mesures spéciales, prises pour le contrôle provisoire de la TVA. L'harmonisation des droits d'accise fera encore l'ob-

jet à bref délai de consultations afin que le 1^{er} janvier 1972 ces formalités aux frontières puissent également être abolies.

L'ouverture des frontières communes étant réalisée, les gouvernements considèrent que le moment est venu d'exécuter les accords conclus lors des Conférences intergouvernementales d'avril 1969 et de juillet 1970 au sujet du renforcement de la coordination des politiques économique, financière et sociale. Les gouvernements estiment ces mesures nécessaires non seulement pour la poursuite du parachèvement de l'union économique mais aussi pour le renforcement de la position externe du Benelux.

Le Comité de Ministres a ainsi franchi une étape importante vers un régime harmonisé des licences aux frontières extérieures du Benelux, posant ainsi les fondements de l'extension, à tout le territoire du Benelux, de la validité des licences nationales.

Le Comité de Ministres a par ailleurs pris un certain nombre de décisions relatives à la politique à exercer dans les domaines qui constituent l'essence même de la coopération future en Benelux.

*

BENELUX

Le Groupe de travail Ministériel de la Santé publique de l'Union Economique Benelux s'était réuni le 15 mars 1971, à Leidschendam, sous la présidence du Dr. R. J. H. Kruisinga, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales et à la Santé publique des Pays-Bas. Participaient à cette réunion M. L. Nameche, Ministre belge de la Santé publique et M^{me} M. Friedenkinnen, Ministre de la Santé publique du Luxembourg.

Les Ministres ont pris connaissance des résultats d'un programme concernant la coordination de questions relatives à la politique économique et sociale et à la santé publique, approuvé par le Comité de Ministres, le 10 mars 1971 à Bruxelles.

Médicaments à usage humain

Les Ministres ont renouvelé leur accord au sujet de la création d'un service commun chargé de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques qui seront vendus dans les trois pays du Benelux. Ce service sera instauré au cours du premier semestre de 1972.

Les produits susvisés relèveront d'une législation commune et un accord est intervenu au sujet des aspects sanitaires de cette législation.

La Commission spéciale pour la Santé publique est chargée d'élaborer à bref délai des propositions relatives aux conséquences juridiques, financières et administratives découlant de la création de ce Service commun.

Les Ministres ont accordé une attention particulière au problème des stupéfiants et ont décidé d'intensifier leur collaboration dans la lutte contre l'abus croissant de la drogue.

Le Groupe de travail Ministériel de la Santé publique a approuvé un ensemble de mesures de pro-

tection sanitaire dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ces mesures concernent la radioactivité de l'air et de l'eau, la détermination de la radioactivité et les méthodes de calcul à utiliser pour la détermination pratique de la concentration maximale acceptable de substances radioactives dans l'eau potable et dans les eaux de surface. A cet égard, il a été tenu compte des normes fixées par la Commission Internationale pour la Protection Radiologique et par l'Euratom.

Le 26 octobre 1970, les Ministres avaient approuvé un programme concernant la pollution de l'air et de l'eau et la lutte contre le bruit. Donnant suite à une recommandation du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, ils ont pris les décisions suivantes en ce qui concerne les diverses parties de ce programme :

Lutte contre le bruit

Etude commune des techniques de mesure à appliquer et des modes d'expression des résultats, compte tenu des conséquences biologiques de la gêne causée par le bruit.

Pollution du sol, traitement des déchets et des eaux usées

Echange d'informations au sujet de la législation et étude commune des techniques à appliquer pour le traitement et la transformation des déchets et des eaux usées.

Pollution atmosphérique

Trois groupes de travail régionaux seront constitués en vue de l'examen en commun des problèmes régionaux de pollution de l'environnement. Le premier point à examiner par ces groupes de travail est la création et l'installation d'un réseau commun de mesure, de part et d'autre de la frontière, en vue de la détermination de la pollution atmosphérique.

Pollution de l'eau

Etude commune de la qualité de l'eau et notamment des propriétés toxicologiques des métaux lourds et des insecticides qui s'y présentent. On s'efforcera d'arriver à un système de surveillance coordonné et automatique des eaux franchissant la frontière, pour ce qui est de substances nuisibles à la santé publique.

Pollution de l'eau de mer

Le groupe de travail a estimé que les normes utilisées actuellement et fondées sur la teneur en colibacilles ne sont pas un critère utilisable pour une appréciation pratique de la qualité de l'eau de natation. En vue de la protection sanitaire dans le cadre de l'utilisation des eaux de surface à des fins récréatives, ce groupe de travail a décidé de promouvoir en commun l'établissement de normes internationales adéquates pour le contrôle de la qualité de l'eau de natation.

*

Paribas et la Bank of America créent une banque d'affaires à Luxembourg

La Bank of America et la Banque de Paris et des Pays-Bas qui sont déjà associées au sein d'une société holding luxembourgeoise, Ameribas Holding S. A., ont décidé de renforcer et de diversifier leurs moyens d'action en créant une banque d'affaires à Luxembourg.

Le nom de la nouvelle banque sera Banque Ameribas. Elle aura un capital de 24 millions de dollars libéré à l'origine à concurrence de 6 millions dont 60 pour cent souscrits par la Bank of America et 40 pour cent par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Ses opérations doivent commencer le 1^{er} mai 1971 après obtention des autorisations administratives nécessaires. M. Pierre Haas, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, en sera le directeur général.

Ce nouvel établissement aura pour objet de contribuer au développement des entreprises multinationales dans le monde. Il offrira sur le plan international l'ensemble des services d'une banque d'affaires et s'appuiera à la fois sur les ressources et la clientèle mondiale de la plus grande banque de dépôt américaine et sur l'expérience européenne de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

*

Constitution de Dewaay Luxembourg S. A.

On annonce la constitution, avec siège social à Luxembourg-Ville, de « Dewaay Luxembourg S. A. », au capital de 10 millions de fr. lux., représenté par 1000 actions de 10 000 fr., dont 994 actions souscrites par la société en commandite simple Dewaay, Cortvriendt, Eliot, Van Campenhout & Co.

La société a pour objet principal toutes les opérations se rapportant à l'activité d'agent de change dans le sens le plus large autorisé par la loi. Elle peut notamment acquérir et céder pour compte de tiers et pour son propre compte, toutes valeurs mobilières, au porteur, à ordre ou nominatives ; acquérir et céder des participations, participer à toutes émissions, souscriptions, prise ferme, syndicats ; effectuer toutes opérations de change ; fournir des conseils en matière de placements et gérer des patrimoines pour compte de tiers ; recevoir en dépôt pour le compte de tiers, toutes valeurs, etc. Elle peut, toujours dans le cadre de son activité d'agent de change, moyennant intérêts ou non, recevoir et détenir des fonds en francs luxembourgeois ou en devises pour le compte de tiers et occasionnellement consentir à ses clients des avances ou découverts.

Sont nommés : président du Conseil d'administration, M. Rodolphe Dewaay ; vice-président, M. Jacques Sebille ; directeur de la société, M. Henri Servais, agent de change, demeurant à Luxembourg.

*

The Case for Regulation

Dans la revue anglaise « Euromoney » de mars 1971, M. Albert Dondelinger, Commissaire au contrôle des banques à Luxembourg, a publié, sous le

titre « The Case for Regulation », l'article suivant sur le marché Eurobond :

In a period when the Eurocapital market is again demonstrating its usefulness as an irreplaceable means for financing multinational ventures, the national markets remain subdued by regulatory restrictions such as exchange control, governmental approval for foreign borrowers, issue timetables, etc.

The fact that the international market as such has, so far, remained free from restrictions constitutes a fair explanation of why it has been able to devise new techniques and inventive formulas giving it, beyond all question, a personality. Whereas the fluid financial situation and the search for an organised European capital market support the case for maintaining a high degree of flexibility, its smooth functioning requires the maintenance of some order and discipline; in other words, there is a need for international regulation, as pointed out recently by Sir Siegmund Warburg in last October's issue of *EUROMONEY*.

At this point two questions may be asked. First : What international regulations should there be ? Second : How could such regulations be enforced ?

At first sight the need for regulation on the international markets is generated by concern about strengthening this market though maintaining its balance and protecting investors by full informational disclosure.

The importance of the disclosure technique cannot be over-emphasised : it is in the long run, the *sine qua non* of public confidence, which attracts savings. The disclosure technique requires that all information be given to reach a correct and well-founded opinion on the securities being offered, as well as on the position and profitability of the issuing corporation, which can only be considered satisfactory if it is all arranged in one document : the offering circular or prospectus. It also requires that the prospectus be placed at the public's disposal at the time of the issue. A prospectus set up for the sole purpose of the listing of a stock exchange would fail to comply with an essential aim of the disclosure technique.

National practices show some disparities on the control on the information. In some countries the supervisory body intervenes at the moment of the issue, provided that this issue has a public character ; this takes place in the framework of the listing procedure if no control was exercised on the issue. In others the supervision is merely conducted through the stock exchange listing procedure; sometimes however, the listing is practically concomitant to the issue.

As most Eurobond issues are placed privately, they are not subject to the control of any official body as long as there is no request for a quotation. This places, in conspicuous position, the role of the managers, underwriters, dealers, accountants and lawyers involved in a specific issue operation. The disclosure requirements should be considered with particular care and could be inspired by the SEC standards.

One could imagine that respect for these requirements would be ensured by an inter-professional asso-

ciation, without the intervention of any public body. Another solution — which has my preference for practical reasons — would be to seek the co-operation of the official controlling authority designed to intervene in the framework of the listing procedure. To international issues the supervisory body would apply the international code or the national requirements, whichever are the more stringent. It should also be checked if the placement has been made under generally applicable international disclosure requirements in the countries where national requirements were inapplicable or, if applicable, less severe.

The ideal solution, however, is to be found in a harmonisation of the actual differing rules in Europe. The Commission of the EEC has initiated studies in this direction, assisted by a working party, the de Barys Committee, called after its chairman, the President of the Belgian Banking Commission. The Committee has delivered its first report concerning a European prospectus scheme for the listing of bonds and shares issued by industrial and commercial companies. It falls now to the European Commission to complete this work by proposing that the Council of Ministers adopt the rules it deems most appropriate.

In a contiguous field the co-operation efforts have advanced further. Since July 1970 the regulatory bodies for the supervision of investment companies in the EEC countries meet regularly in high-level and confidential gatherings. Furthermore, the de Barys Committee is now deliberating on common disclosure requirements for investment companies.

To be completely effective in a Eurocapital market perspective, these harmonisation and co-operation efforts need the participation of the City's issuing houses and experts. In this connection Mr J. H. M. Solomon, Principal of the Insurance and Companies Department of the Board of Trade, declared at a symposium held in Brussels in 1968 :

« Any steps taken to remove the difficulties involved in raising finance on a European basis are bound to be welcome to British companies collaborating with Continental firms. The question does, however, arise as to whether the steps taken to remove these difficulties, whether they take the form of Community rules of harmonisation or perhaps both, will be sufficient to meet the needs of groups of companies operating on a pan-European or even wider basis. There may well be a case for considering the whole question of disclosure requirements on new issues in the widest European context so that any Community rules or harmonisation or perhaps both, be formulated in a way most conducive to facilitating new issues on the widest possible basis. This would be as much to the advantage of EEC members of pan-European or wider groups of companies as to other members. »

To the question of maintaining the international market balance is a much more difficult one. Calendar issue systems have often been instituted for public financing needs and national monetary purposes. I feel that, in the circumstances, the problem could be solved in the same way proposed for the disclosure technique. At the first stage the issuing houses

should try to spread out the competing operations in order to take on the issue terms.

The competent authority of each country concerned could then support these efforts, eventually by compulsory action.

The approach to securities control should be a pragmatic one, based on the acceptance by the organisations subject to supervision, of a strong self-discipline, consolidated by the injunctive action of the regulatory bodies. It is quite obvious that such a system can only last so long as all concerned obey the rules of the game and do not seek systematically, in the law's deliberate silences, their own sole benefit without consideration for the common interest.

*

Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg

Au mois de mars 1971 a débuté à l'Université Internationale des Sciences Comparées à Luxembourg une session d'études économiques luxembourgeoises, dont les cours ont porté sur les méthodes modernes de gestion et sur le Luxembourg dans l'économie internationale.

M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Préposé au Service des Méthodes et Informations à l'ARBED, a donné un cours sur « Décision et incertitude ».

M. Jules Stoffels, D^r ès sc. économiques, professeur de sciences économiques, a donné un cours sur les « Problèmes actuels du syndicalisme luxembourgeois dans le cadre européen » et M. Fernand Rau, Lic. ès sc. écon., a donné un cours sur « Le rôle du Luxembourg dans le marché financier européen ».

Notons également que l'Université Internationale de Sciences Comparées a publié récemment les études suivantes : « Les Luxembourgeois — un peuple épris de sécurité » par M. André Heiderscheid, D^r en sciences sociales, Diplômé I.E.P. Paris ; « Les Marchés européens des capitaux » par M. Ernest Mühlen, D^r en sciences économiques, membre de l'Institut Grand-Ducal. Ces publications sont en vente à la Bibliothèque de l'Université Internationale, 17, rue du Nord à Luxembourg.

*

Symposium international sur la formation pédagogique pour arriérés mentaux

Sur initiative de la Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux et de la Ligue luxembourgeoise pour le secours aux enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement ou cérébralement handicapés (Ligue N.N.C.), s'est tenu du 4 au 6 mars 1971 à l'Institut pédagogique de Walferdange un symposium international sur la formation du personnel pédagogique, destiné à l'éducation des enfants atteints d'arriération mentale modérée ou sévère.

Pendant trois jours, d'éminents médecins, psychologues et pédagogues de Belgique, de France, d'Irlande et du Luxembourg ont discuté du problème de

la formation de personnel spécialisé dans l'éducation des arriérés mentaux.

La rencontre s'est terminée par une séance solennelle de clôture au studio du nouveau théâtre à Luxembourg, le samedi 6 mars, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, de Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Éducation Nationale et de nombreuses autres personnalités. Au cours de cette dernière séance, les participants, dont notamment M. Nic. Stoffel, président de la Ligue H.M.C., M. Mac Kemma, professeur-psychologue de l'université de Dublin, M. Roger Linster, président de la conférence et M. Gaston Schaber, directeur de l'Institut pédagogique de Luxembourg-Walferdange, ont tiré les conclusions de la rencontre et parlé des applications aux circonstances luxembourgeoises.

*

Week-End européen à Mersch

Les 27 et 28 mars 1971, l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invita à un week-end d'information et de formation européenne à Mersch. Il s'agissait d'un colloque d'étude sur le thème : « L'aide aux Pays en Voie de Développement » et placé sous le patronage de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, Président de la Commission Paritaire de la Convention d'Association de Yaoundé.

Au programme de ce week-end européen figuraient notamment les points suivants : Allocution de bienvenue par M. Arthur Calteux, président de l'UEFL ; conférence par M. Germain Lutz, adm. princ. de la CCE/Bruxelles sur : « L'aide prévue par la convention de Yaoundé » ; conférence par M. Henri Spoden, S.J./Luxembourg sur : « L'aide bilatérale aux pays en voie de développement » ; conférence par M. J. Fauchamps de l'ONU (BIT-Genève) sur : « L'aide mondiale aux pays en voie de développement » ; Table Ronde, présidée par M. Jean-Claude Galli du Parlement Européen, Chef de Division, Conseiller de presse pour l'Outre-Mer, thème : « Conclusions Générales » ; visite du Musée Africain à Marienthal (Couvent des Pères Blancs d'Afrique), suivie d'un goûter-débat, offert par le Rév. Père Daniels, Supérieur des Pères Blancs. Thème : « L'apport des missionnaires en 1971 ».

*

Constitution officielle du parti social-démocrate (P. S. D.)

Le 14 mars 1971 eut lieu à Bettembourg la constitution officielle du parti social-démocrate (P. S. D.) qui porte maintenant à 5 le nombre des partis politiques au Grand-Duché de Luxembourg, à savoir : le parti chrétien-social, le parti ouvrier socialiste, le parti démocratique, le parti communiste et le parti social-démocrate. Les organes du nouveau parti sont ainsi structurés : congrès national, comité national, comité national élargi, comité consultatif, collège des commissaires, comité d'honneur, comités régionaux et comités locaux. Le premier président du parti social-démocrate est M. Henry Cravatte, député et

ancien président du parti ouvrier socialiste luxembourgeois ; le vice-président en est M. Fernand Georges, ancien vice-président du parti ouvrier-socialiste luxembourgeois.

*

La physionomie de l'agriculture luxembourgeoise au 15 mai 1970

En 1970 eut lieu au Grand-Duché de Luxembourg un recensement de l'agriculture dont les résultats détaillés viennent d'être publiés dans le Bulletin N° 1 de 1971 du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) du Ministère de l'Economie Nationale. Nous reproduisons ci-après les principales conclusions telles qu'elles ont été formulées par le STATEC au sujet du recensement de l'agriculture au 15 mai 1970.

- La « zone de mortalité » des exploitations agricoles se situe en dessous de 20 hectares, mais les exploitations de plus de 50 hectares sont la véritable « classe montante » de l'agriculture luxembourgeoise ;
- le fermage s'étend mais les exploitations en phase de croissance supportent encore l'essentiel des charges foncières de leur croissance ;
- le sous-emploi du facteur travail et l'âge des personnes actives décroît progressivement dans les exploitations plus grandes ;
- l'orientation technico-économique des exploitations vers le complexe lait-viande apparaît clairement, mais les structures de production restent moyennes dans la comparaison internationale ;
- le degré élevé de mécanisation reflète de meilleures conditions de travail mais nullement un emploi optimal du facteur capital.

Les résultats du recensement de l'agriculture luxembourgeoise au 15 mai 1970 confirment remarquablement les tendances observées par le passé ; une réduction assez rapide du nombre d'exploitations agricoles et une orientation de plus en plus marquée vers l'élevage bovin, tant au niveau de l'utilisation du sol que des équipements mis en place dans les exploitations.

L'agriculture luxembourgeoise en 1959 et en 1970

Spécification	1959	1970
Population active	19 000 (E)	12 000 (E)
Nombre d'exploitations de 2 ha et plus	9 239	6 433
Superficie agricole utilisée (1000 ha)	138	135
Superficie moyenne des exploitations de 2 ha et plus (ha)	14,76	20,85
Production finale (millions)	1 953	2 733
Cheptel bovin (1000)	141	193
Part des produits animaux dans la production finale	82%	92%
Revenu agricole (millions)	795	863

*

L'indice du coût de la vie au 1^{er} février 1971

L'indice des prix à la consommation (base 100, en 1965) s'établit au 1^{er} février 1971 à 119,13 contre 118,33 au 1^{er} janvier 1971.

Raccordé à la base du 1. 1. 1948, l'indice est au 1^{er} février 1971 de 174,23 contre 173,06 pour le mois précédent.

Sur les 173 articles de l'indice, 75 sont en hausse et 6 en baisse. Les augmentations de prix se chiffrent au total à 1,27 point, les diminutions, par contre, à 0,10 point.

L'indice a été principalement influencé par les augmentations de prix des articles suivants : viande de veau, œufs, pommes de terre, fruits et légumes, cigarettes et tabac, combustibles liquides, divers articles d'équipement ménager, disques, coupe de cheveux pour hommes et divers autres services.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1^{er} février 1971 à 172,12 contre 171,41 au 1^{er} janvier 1971.

*

L'indice du coût de la vie au 1^{er} mars 1971

L'indice des prix à la consommation (base 100 en 1965) s'établit au 1^{er} mars 1971 à 120,19 contre 119,13 au 1^{er} février 1971. Raccordé à la base 1. 1. 1948, l'indice est au 1^{er} mars 1971 de 175,78 contre 174,23 pour le mois précédent. Sur les 173 articles de l'indice, 63 sont en hausse et 10 en baisse. Les augmentations de prix se chiffrent au total à 1,69 point, les diminutions, par contre, à 0,14 point. L'indice a été principalement influencé par les augmentations de prix des produits de boulangerie, des articles d'habillement, de la coupe de cheveux pour messieurs, des périodiques illustrés, ainsi que par la baisse de prix des pommes de terre.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1^{er} mars 1971 à 172,96 contre 172,12 au 1^{er} février 1971. Comme prévu, la tranche indiciaire (172,5) est venue à échéance au 1^{er} mars 1971.

*

Le service de la transfusion sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Au cours d'une fête, organisée le 6 mars 1971 au studio du nouveau théâtre à Luxembourg par la Croix-Rouge luxembourgeoise, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, Présidente de la Croix-Rouge, avait tenu à féliciter et à exprimer ses vifs remerciements à 414 donateurs de sang.

Relevons à cette occasion que le service de la transfusion sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise croît d'année en année. D'après le rapport d'activité de la société, le nombre des flacons de sang est passé de 12 429 en 1969 à 13 431 en 1970, ce qui correspond à une augmentation de 8%. Ce sont les quelque 800 nouveaux donateurs recrutés en 1970 qui ont permis au service de la transfusion de faire face, sans trop de difficultés, à cette demande croissante.

Toujours d'après le rapport d'activité 1970 de la Croix-Rouge, les travaux de laboratoire deviennent de plus en plus délicats et la recherche de certains nouveaux facteurs s'est avérée indispensable.

Le service est actuellement en train d'essayer de détecter chez tous les donneurs le virus de l'hépatite pour éliminer tous les donneurs dangereux et éviter ainsi de transmettre cette maladie.

Notons également qu'en dehors de la prise de 13 431 flacons de sang, le service a fourni pendant l'exercice 1970 : 707 flacons de globules rouges concentrés et lavés, 30 doses de plaquettes, 324 ampoules

d'immunoglobuline anti-D, 19 flacons de Fibrinogène, 100 flacons d'Albumine Humaine, 16 flacons de Plasma sec, 62 flacons de P.P.S.B. (fraction coagulante, facteurs II, VII, IX, X), 6 flacons Humano-Fraktion I (d'après COHN), 61 flacons Kryopräzipitat (Human-antihaemophiles Globulin -A-).

Le laboratoire a fabriqué 474 flacons de plasma frais.

Depuis le 19 octobre 1950, le service de la transfusion sanguine a prélevé un total de 133 335 flacons de sang totalisant 65 356 950 ccm de sang.

Nouvelles de la Cour

Mois de mars

Le 3 mars 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Mes-saoud Ait Chaalal, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Nejib Bouziri, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République tunisienne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Tan Sri Abdul Hamid bin Haji Jumat, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Malaisienne.

*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 5 mars 1971 annonce que, répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, accompagnés de Leurs Altesses Royales la Princesse Beatrix et le Prince Claus des Pays-Bas, feront une visite officielle à Luxembourg du 24 au 26 mai 1971. Ils rendront ainsi la visite que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont faite en septembre 1967 aux Pays-Bas.

*

Le 8 mars 1971, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus au domicile de Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre honoraire et ancien Député, pour s'incliner devant sa dépouille mortelle et pour exprimer Leurs condoléances à sa famille.

*

Le 9 mars 1971, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu au Palais de Luxembourg Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, et Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, ancien Evêque.

*

Le 16 mars 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Carl H. Lueders, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Emilio Calderon Puig, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis du Mexique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Alfonso Santa Cruz, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili.

*

Le 24 mars 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Vincent Homer McFarlane, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Jamaïque.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jean-Louis Psimhis, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Centrafricaine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Laszlo Reczei, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire Hongroise.

Le Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Au cours du mois de mars, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 12 mars, le Conseil a entendu un rapport du Ministre de l'Agriculture sur l'état actuel des négociations tendant à fixer les prix de divers produits agricoles pour la campagne commençant le 1^{er} avril prochain. L'échange de vues a porté notamment sur les divers aspects de revenu agricole ainsi que sur l'orientation à donner à la réforme des structures. Il a approuvé notamment la position prise à Bruxelles par le Ministre de l'Agriculture au sujet d'un ajustement de certains prix d'une part, et de la nécessité d'engager parallèlement une politique des structures d'autre part. Le Conseil a arrêté la position que les Ministres compétents défendront lors des prochaines réunions du Conseil des Ministres de la C.E.E. Le Gouvernement fera une déclaration sur les problèmes spécifiques de l'agriculture luxembourgeoise et sur l'évolution de ses revenus après que les décisions de Bruxelles seront connues.

Le Conseil a chargé un groupe d'experts d'examiner les suites à donner à la déclaration commune belgo-luxembourgeoise sur la reconduction de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Ce groupe lui soumettra un rapport sur les modalités d'une nouvelle clé de répartition des recettes communes de l'Union.

Le Conseil a approuvé l'avant-projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 293 du Code des Assurances Sociales.

Il a en outre procédé à un échange de vues sur la politique à suivre à propos de la formation de syndicats de communes quant aux aspects qui touchent à l'aménagement général du territoire. Il estime qu'une loi réformée relative aux syndicats de communes devrait être mise au service d'un regroupement rationnel au point de vue administratif.

Finalement, le Gouvernement a entamé l'examen des données matérielles et chiffrées du programme pluriannuel des dépenses publiques portant sur les années 1971—1976. Après avoir pris une vue d'ensemble, il poursuivra la discussion des différents programmes spécifiques au cours de prochaines réunions du Conseil.

*

Réuni le 19 mars, le Conseil a achevé l'examen du programme pluriannuel des dépenses publiques qui porte sur les années 1971 à 1976. Dans ce cadre il a également fixé le plan des investissements de l'Etat ainsi que des orientations sur leur mode de financement. Le programme pluriannuel sera publié prochainement.

Il a eu un échange de vues sur la situation financière des hôpitaux ainsi que sur les problèmes con-

nexes. Il a examiné en particulier les conditions d'exercice de la permanence dans les hôpitaux et a chargé le Ministre de la Santé Publique de fournir incessamment des renseignements supplémentaires sur la charge financière qui en découle.

Le Conseil a entendu un rapport du Ministre d'Etat sur l'état actuel des négociations au sujet de la prorogation des concessions de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion. Il a entendu également un rapport du Ministre de l'Economie Nationale sur les problèmes soulevés par la construction de nouveaux bâtiments de la Foire Internationale.

Il a approuvé a) un projet de loi modifiant les dispositions fiscales sur les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales. Il s'agit essentiellement d'une modification législative adaptant notre réglementation du droit d'apport aux accords intervenus sur le plan de la Communauté Européenne ; b) un projet de règlement fixant les conditions et modalités d'allocation d'une prime d'informatique aux fonctionnaires de l'Etat. Ce règlement tend à promouvoir la formation d'opérateurs, de programmeurs et d'analystes en vue d'une utilisation intensifiée des possibilités de la mécanographie « computer » ; c) deux amendements au projet de loi sur l'épargne-logement. Dans ce dernier contexte il a examiné divers aspects de la politique du logement avec des matériaux préfabriqués.

*

Au cours de la réunion du 26 mars, le Conseil a entendu un rapport du Ministre de l'Agriculture sur le résultat des négociations sur la politique communautaire qui se sont déroulées à Bruxelles au cours de cette semaine.

Ayant pris connaissance des données de la situation telle qu'elle résulte de l'accord intervenu à Bruxelles, le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur les orientations de la politique agricole aussi bien sur le plan européen que sur le plan national, par rapport à la politique des prix et des revenus ainsi que de l'amélioration des structures.

Le Conseil a demandé au Ministre de l'Agriculture de faire un exposé sur la même matière devant la Commission agricole de la Chambre des Députés au début de la semaine prochaine.

Il a pris connaissance des revendications de l'Organisation professionnelle des agriculteurs et invitera une délégation de celle-ci à rencontrer les membres du Conseil de Gouvernement incessamment pour un échange d'idées sur les options à prendre et les mesures à envisager.

Le Conseil a donné son accord sur les dispositions essentielles d'un projet de loi organisant les carrières du personnel paramédical de l'Etat. Il a en outre procédé à un échange de vues sur le projet de loi portant réorganisation de la Maison de Santé d'Ettelbruck.

Il a également pris connaissance d'un nouveau rapport du groupe de travail « Bâtiment 71 » sur les perspectives dans le secteur de la construction au cours de cette année. Dans cet ordre d'idées il a tranché diverses questions relatives au centre de formation et de perfection de Walferdange, des logements collectifs destinés à héberger transitoirement

les ouvriers étrangers arrivant dans notre pays et sur les modalités de gestion de ces foyers collectifs.

Le Conseil a enfin approuvé un projet de loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles et un projet de loi portant classement des bois bruts et du règlement d'exécution y relatif.

Mémorial

Mois de mars

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté grand-ducal du 12 mars 1971 porte publication du procès-verbal établi à Strasbourg le 17 février 1971 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et attestant l'approbation d'un amendement apporté à l'article 26 du Statut du Conseil de l'Europe. (page 320)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 17 février 1971 instaure le document de contrôle Benelux-5 dans les échanges Intra-Benelux pour certains produits agricoles et alimentaires. (page 271)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1971 proroge les dispositions des articles 9, 11 et 12 de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 301)

Un règlement grand-ducal du 17 février 1971 concerne la tenue à jour du cadastre viticole ainsi que les déclarations de récoltes et de stocks de vin. (page 304)

Un règlement grand-ducal du 17 février 1971 autorise temporairement la commercialisation de certaines semences soumises à des réduites. (page 305)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement ministériel du 2 mars 1971 modifie les prix minima de la consignation obligatoire de certains emballages. (page 282)

Un règlement ministériel du 10 mars 1971 prescrit un recensement de l'agriculture en 1971. (page 305)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1971 porte organisation de l'examen de fin d'études secondaires (nouveau régime). (page 312)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 12 février 1971 porte les modalités de l'examen de contrôle prévu à

l'article 9 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales. (page 266)

Un règlement grand-ducal du 28 janvier 1971 porte fixation des indemnités revenant aux membres du Collège médical. (page 280)

Un règlement ministériel du 27 janvier 1971 établit le classement toxicologique des produits phytopharmaceutiques. (page 288)

Un règlement ministériel du 23 mars 1971 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession d'assistant technique médical-laboratoire (page 317)

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1971 porte fixation pour l'exercice budgétaire 1970 du taux des contributions de l'Etat et des communes à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturelle. (page 317)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1971 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion des fonctionnaires de la carrière de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat. (page 297)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 12 février 1971 modifie et complète 1) celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat ; 2) la loi du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance pour les fonctionnaires et employés des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes telle qu'elle a été modifiée dans la suite. (page 260)

Un règlement ministériel du 15 février 1971 interdit la pêche dans le canal de Rosport. (page 267)

La loi du 18 février 1971 concerne la commercialisation des matériels forestiers de reproduction. (page 268)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 18 février 1971 abroge l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 31 mai 1945 ayant pour objet d'exclure de l'électorat et de l'éligibilité les personnes compromises à raison de leur attitude antipatriotique. (page 281)

La loi du 19 mars 1971 porte organisation du service des huissiers de justice. (page 322)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 17 février 1971 porte modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de la caisse de pension des employés privés. (page 280)

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 9 mars 1971 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement de la Clinique gérontologique d'Echternach. (page 296)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1971 porte approbation des plans des parcelles et de la liste des propriétaires du deuxième tronçon de la route d'Esch. (page 320)

Corrigendum : Dans le Bulletin N° 1 de janvier-février 1971 il faut lire au deuxième alinéa du chapitre « Ministère des Transports et de l'Énergie » : Le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 26)

Chambre des Députés

Mois de mars

2 mars : Réunion de la Commission de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

3 mars : Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission Juridique.

4 mars : Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission Juridique.

5 mars : Réunion des Commissions des Affaires Étrangères, de l'Économie Nationale, des Finances et du Budget et de la Délégation luxembourgeoise Benelux.

6 mars : Réunion de la Commission des Affaires Étrangères avec les Membres luxembourgeois du Parlement Européen.

8 mars : Réunion de la Commission de la Santé Publique et de la Commission Juridique.

9 mars : Réunion de la Commission des Pétitions. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères et de la Délégation luxembourgeoise Benelux.

10 mars : 39^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Hommage rendu à la mémoire de deux anciens députés. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Modifications de la composition de différentes commissions permanentes. — Projet de loi portant création d'une allocation spéciale pour aveugles (N° 1398). Seconde lecture. Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote par appel nominal sur l'ensemble du texte et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant les articles 10 et 11 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la loi du 18

mai 1902 concernant l'institution des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs (N° 1276). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'État. — Questions posées au Gouvernement.

11 mars : 40^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet, concernant l'augmentation du prix du pain et des répercussions de cette mesure en général.

15 mars : Réunion de la Commission Juridique.

16 mars : Réunion des Commissions des Affaires Étrangères et Agricole. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion du Bureau.

17 mars : 41^e séance publique. — Hommage rendu à un ancien député. — Analyse des pièces. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet concernant l'augmentation du prix du pain et les répercussions de cette mesure en général. — Interpellation de l'hon. M. Krier Antoine sur la fixation des cotisations pour les prestations familiales. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

23 mars : Réunion des Délégations Luxembourgeoises du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe et de l'Union Europe Occidentale.

24 mars : Réunion de la Commission Juridique. — 42^e séance publique. Analyse des pièces. — Interpellation de l'hon. M. Antoine Krier sur la fixation des cotisations pour les prestations familiales. — a) Projet de loi autorisant la cession gratuite d'un terrain dépendant du domaine curial de

Bous (N° 1482); b) Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange de deux parcelles de labour dépendant du domaine curial de Christnach (N° 1483); c) Projet de loi autorisant la vente de gré à gré de différentes parcelles domaniales sises à Warken (N° 1484). Lecture et vote de l'article unique de chacun des projets de loi. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi.

25 mars : 43^e séance publique. — Projet de loi relatif à la protection de la jeunesse (N° 1396).

Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

29 mars : Réunion de la Commission des Affaires Communales.

30 mars : Réunion des Commissions des Affaires Etrangères et Agricole.

31 mars : 44^e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi relatif à la protection de la jeunesse (N° 1396). Continuation de la discussion générale.

Le Mois en Luxembourg

Mois de mars

1^{er} mars : Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une conférence donnée par Madame Claude Cezan, écrivain, sur « Les secrets du Musée Grevin ».

En l'église paroissiale de Bonnevoie le « Domkapellmeister » Rudolph Heinemann de Trèves donne un concert d'orgues avec au programme des œuvres de Max Reger, Joseph Ahrens, Johann Sebastian Bach et César Franck. Le concert est placé sous les auspices du Ministère des Affaires Culturelles.

2 mars : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée la représentation de la pièce « Der Biberpelz » de Gerhart Hauptmann, avec Heidemarie Hatheyer dans le rôle de « Mutter Wolfen ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'éducation artistique des Musées de l'Etat, parle de la peinture moderne depuis 1940 et présente les principaux aspects de l'art figuratif contemporain.

Au Lycée de garçons à Luxembourg, M. E. Hoffmann donne une conférence sur : « Fantaisies et paradoxes terro-magnétiques ».

A Luxembourg, à l'occasion du vingtième anniversaire de la création de la C.E.C.A., une médaille Robert-Schuman est présentée à la presse par Son Altesse Impériale et Royale Otto de Habsbourg.

3 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de l'opéra « Fidelio » de Ludwig van Beethoven par le « Stadttheater Bonn ».

A la Galerie Louvigny, M. Michel Bruce, artiste peintre français, expose des œuvres récentes sous le nom de « Lagunes ».

La Société des Sciences Médicales invite à la conférence à Luxembourg du professeur M. Hagen-Tronnier, médecin-chef à la clinique universitaire de Tübingen, sur le thème : « Problemkreis Ekzem ».

Au Lycée des jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, Madame Claude Cezan donne une conférence sur « Les secrets du Musée Grevin ».

4 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu une consultation des autorités municipales avec les habitants de la Ville.

L'Université Populaire Catholique invite à Luxembourg à la conférence du R. P. Claude Geffré, professeur de théologie à l'Institut Catholique de Paris, sur le thème : « Vérité et Liberté ».

Les étudiants de l'ALUC invitent à une conférence-débat avec M. Léon Nilles, ingénieur dipl., sur : « Aktuelle Probleme der Landesplanung » et avec M. Nico Folmer, ingénieur dipl., sur : « Neugliederung der Gemeinden ».

5 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Jeunesses Musicales » invitent au concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Enrico Jorda, avec au programme des œuvres de De Falla et de Franz Schubert.

L'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg au récital de piano de Madame Marcella Crudeli Masotti, pianiste italienne, avec au programme des œuvres de Domenico Scarlatti, W. A. Mozart, Ludwig van Beethoven, Virgilio Mortari et Frédéric Chopin.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Teilhard de Chardin invite à la conférence du R. P. Jean Delépierre, S. J., professeur de philosophie, directeur d'émissions à la RTB, sur le sujet suivant : « Justice sociale et non-violence ».

6 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg, les « Soirées de Luxembourg » invitent au récital de piano de Aldo Ciccolini, avec au programme des œuvres de J. S. Bach, César Franck, R. Schumann et G. Fauré.

Aux halls de la Foire Internationale de Luxembourg, le 7^e Salon européen de la vie en plein air intitulé « Européinair », ouvre ses portes.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre français Philippe Hosiasson, invité à Esch-sur-Alzette par le Lion's International Club de la métropole du fer.

7 mars : A l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Luxembourgeoise pour la protection des Animaux, M. Carl Stemmler, écrivain et conférencier à Radio-Bern, donne une conférence avec projection de diapositives à Luxembourg sur le thème : « Menschen und Tiere ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet de la « Bayerischen Staatsoper » de Munich danse : Divertimento KV 287 de Mozart, Französische Suite de Werner Egk, Ebony Concerto de Stravinsky et Variations op. 78 de Dvorak ».

Les Amis de l'Histoire de Dudelange invitent au vernissage de l'exposition sur les châteaux forts du pays à l'école Wolkeschdahl.

8 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty/Herbert » présentent la comédie « Cher Antoine » de Jean Anouilh.

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à la conférence faite par M. Joseph Barthel, ingénieur dipl., à Luxembourg, sur le thème : « Le problème de l'évacuation et de la destruction des déchets solides de notre société moderne industrialisée ».

Les Amitiés Françaises invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg à la conférence du commissaire Jacques Arnal sur : « Le dossier des affaires classées ».

9 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, M^e Gaston Vogel donne une conférence sur : « Dostoevsky et la condition humaine ».

Le comité des Friends of Japan invite à une soirée cinématographique à Esch-sur-Alzette, avec au programme : Ecoles au Japon — Le Japon enchanteur — Le Judo — Le Japon industriel.

10 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » donne en première la revue « Kuck-Lux-Clan » de Job.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné un spectacle de cinéma d'art et d'essai, sous le titre : Le Cuirassé Potemkine, de S. M. Eisenstein.

La Paroisse catholique européenne et l'Eglise protestante européenne d'expression française invitent à une soirée œcuménique à Luxembourg dont le thème est : Rôle et place des ministères dans les églises catholiques et protestantes. Les débats sont dirigés par M. l'abbé Schmidt, responsable du diocèse de Metz des relations avec le protestantisme, et M. le pasteur Waag de Metz.

11 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Der Hauptmann von Köpenik » de Carl Zuckmayer, avec Werner Hinz dans le rôle du bottier Wilhelm Voigt.

Le Centre Culturel et d'Education Populaire de Bonnevoie invite à une conférence du Dr. Michel Mosinger, professeur à la Faculté de Médecine de

Marseille, Directeur de l'Institut de Médecine Légale, d'Hygiène Industrielle et de Médecine du Travail, sur le thème suivant : La crise de la civilisation (l'homme dans son environnement).

L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) invite à une conférence-débat à Luxembourg sur : Passé et avenir de la paroisse. M. l'abbé Paul Klein, docteur en sociologie, introduit le débat.

Le Comité des Friends of Japan invite à une soirée cinématographique au Foyer Européen à Luxembourg avec au programme : La fleur et les Japonaises — Fêtes et Traditions — Architecture moderne et La Presse japonaise.

12 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Orchestre de chambre de Zurich, sous la direction de M. Edmond de Stoutz et avec le concours de Nicolas Chumachenko, violon, donne un concert avec au programme des œuvres de Haendel, de Prokofieff et de Vivaldi.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de la V^e Biennale de la peinture et de la sculpture des jeunes.

L'Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels invite à Luxembourg à la conférence de M. Louis Vadot, ingénieur de Grenoble, sur : L'homme et son nouvel environnement.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu la projection du film « Cléo de 5 à 7 » d'Agnès Varda.

A l'école Wolkeschdahl à Dudelange, M. J.-P. Koltz, directeur du syndicat d'initiative et du tourisme à Luxembourg, donne une conférence avec projection de diapositives sur les fouilles effectuées au mont Saint-Jean.

13 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et du Ministre de l'Education Nationale, la cérémonie de clôture du symposium international sur la formation du personnel pédagogique intervenant dans l'éducation des enfants atteints d'arriération mentale modérée et sévère.

Le Cercle des Communautés Européennes à Luxembourg invite à l'oratorio « Le Messie » de G. F. Haendel, donné par le grand orchestre de RTL, sous la direction de Jean Jakus avec le concours des solistes Agnès Giebel, Lucretia West, Alva Tripp et Fernand Koenig.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Union des sociétés de chant de la ville de Luxembourg donne un grand concert vocal et instrumental en présence de M. P. Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Les Amis de la Nature d'Ettelbruck invitent au vernissage de l'exposition : « L'homme et l'oiseau », organisée à l'Hôtel de Ville.

14 mars : Le « Collegium Musicum » de Luxembourg donne un concert de musique instrumentale en l'église Cathédrale à Luxembourg avec au programme des œuvres de Vivaldi, Quantz, J. S. Bach et Telemann.

- 15 mars : Le groupe dramatique de la Jeune Scène présente au Théâtre municipal à Luxembourg, sous les auspices du Centre Culturel Français à Luxembourg : « Les mariés de la Tour Eiffel » de Jean Cocteau.
- A l'occasion du 150^e anniversaire de la mort du poète anglais John Keats, l'Ambassade britannique à Luxembourg organise, en collaboration avec les autorités municipales de la ville, une exposition John Keats à la bibliothèque municipale à Luxembourg.
- La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à Luxembourg à la conférence de M. A. Hary sur : Les Alpes de Glaris : géologie, géomorphologie et flore.
- 16 mars : La section luxembourgeoise de l'Association Européenne des Enseignants invite à Luxembourg à la projection du film : Sous le Soleil du Sénégal, de M. Nic. Stoffel.
- Au Foyer Européen à Luxembourg M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'Education Artistique des Musées de l'Etat, donne une conférence sur la sculpture moderne.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, M^e Gaston Vogel donne une conférence sur : Dostoevsky et la Condition Humaine.
- 17 mars : Le Club des Amis de l'UNESCO invite à la conférence donnée au nouveau Théâtre à Luxembourg par M. le Professeur Dr. Walter Jens, sur : « Literatur und Politik — fünfundzwanzig Jahre deutsche Nachkriegsdichtung ». Cette conférence est placée sous le protectorat de S. Exc. M. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg.
- Au Limpertsberg, M^{lle} Jeanny Conrath invite à une conférence sur : Mission en Quebracho — Expériences et événements en Uruguay.
- Le Comité des Intellectuels Catholiques du Nord invite au Lycée classique de Diekirch à une conférence du professeur Ch. M. Ternes sur la Provence Antique.
- Au Centre Sportif à Differdange a lieu un grand gala Gilbert Bécaud, grande vedette française de la chanson, avec son ensemble.
- 18 mars : A Luxembourg a eu lieu, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, une représentation de gala, placée sous les auspices de S. Exc. M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg et de Madame le Ministre des Affaires Culturelles. Cette soirée est organisée par la « British-Luxembourg Society » au profit du Sir Winston Churchill Memorial Fund. On y montre le film du réalisateur Sergei Bourdarchouk, intitulé « Waterloo ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de Tapisseries et de Tapis d'Orient d'Art.
- A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat donnée par M. l'Attaché de Gouvernement Paul Reiles sur : La littérature américaine contemporaine.
- 19 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée la représentation de la pièce : « Das letzte Balance » d'Edward Albee.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée la représentation de la pièce : « Das letzte Band » de Samuel Becket et « Der Schulmeister » de James Saunders, avec Bernard Minetti.
- A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de gravures de l'artiste française Brillant.
- A la Galerie Fred. Pütz à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition d'œuvres du peintre luxembourgeois Nico Klopp.
- Les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette invitent à la conférence d'Exploration du Monde de M. Freddy Boller sur : Animaux du Kenya.
- Les Amitiés Françaises invitent à Tétange à une causerie du professeur Foni Tissen sur : Herstellung der Postwertzeichen.
- La section luxembourgeoise de l'Association Européenne des Enseignants invite au Centre Culturel Français à Luxembourg à la conférence de M. Roger Lomhbreaud, professeur de Lettres au Lycée Condorcet de Paris, sur le thème : Vers une Pédagogie de la Participation.
- L'Association luxembourgeoise pour le développement de l'épargne et la défense des intérêts des détenteurs de valeurs mobilières (DEDID) invite à Echternach à la conférence de M. Fernand Koster, secrétaire général honoraire de la Bourse de Luxembourg, sur le thème : « L'épargne et le Club d'investissement ».
- 20 mars : A Luxembourg, le Ministre du Travail M. Jean Dupong inaugure l'exposition mobile de CAREXPO - SÉCURITÉ, organisée par l'Inspection du travail et par l'Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.
- A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Henri Kraus.
- A Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition : « Das Sowjetvolk und der Fünfjahresplan 1971-1975 », en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Luxembourg et organisée par l'Association Luxembourg-URSS.
- 22 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la comédie musicale « Un violon sur le Toit » de Joseph Stein/Jerry Bock du « Théâtre Marigny, Paris » avec Ivan Rebroff.
- Le club alpin de Luxembourg et le Centre culturel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier invitent au Foyer Européen à Luxembourg à la conférence avec projection de film de M. Hans Gsellmann, photographe autrichien, sur : 55 000 km à travers les glaces de l'Arctique.
- La DEDID invite à Luxembourg à la conférence de M. Ernest Töttösy, d'origine hongrois, dirigeant de l'United Atlantic Investment Corporation et de l'Amitalia Fund à Bruxelles, sur : Les fonds communs de placement sont-ils en crise?

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à la conférence de M. Hansen faite à Luxembourg sur : La composition chimique de nos eaux potables.

« Exploration du monde » donne une représentation à Rodange du film : Animaux du Kénya, de Freddy Bolmer.

23 mars : L'Association des Amis de l'Autriche ensemble avec l'Office national autrichien du tourisme, organise à Luxembourg une grande soirée folklorique sous le titre : « Das alles ist Österreich », placée sous le protectorat de S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg.

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller donne une conférence sur les tendances récentes dans le domaine artistique.

24 mars : A l'Ambassade britannique à Luxembourg est présenté le film : « An Evening with the Royal Ballet », tourné en 1964 sur la base de quatre œuvres qui sont : « La Valse » de Ravel, « Le Sylphides » de Chopin, « Le Corsaire » de Drigo et « Aurora's Wedding », du 3^e acte de « La Belle au Bois dormant » de Tchaïkovsky.

26 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Badisches Staatstheater » présente la pièce « Mann ist Mann » de Bertolt Brecht.

L'Union Royale Belge et le Comité du Club Jeunesse Culture invitent à la conférence « Maurice Carême, poète de l'amour » au Centre Culturel Français à Luxembourg.

27 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de la Résidence de la Haye donne un concert sous la direction de Willem van Otterloo, avec le concours du soliste Franco Gulli, violon. Au programme figurent des œuvres de Gabrieli, Locatelli, Paganini et J. S. Brahms

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » donne une représentation de la revue « Kuck-Lux-Clan » de Job.

A la Galerie Horn à Luxembourg, l'artiste d'origine tchèque, Zdenka Datheil, expose ses œuvres récentes.

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre sarrois Max Mertz.

La Ligue luxembourgeoise pour la Protection de la Vie et l'Association luxembourgeoise pour l'Alimentation Rationnelle (ALPAR), invitent à la projection d'un film et à une exposition à Luxembourg, sur le problème des ordures ménagères. Le film est commenté par l'ingénieur

suisse M. P. Bühler (Zurich) et par M. Heinz Jahn (Heidelberg).

Dans le cadre des concerts au château de Wiltz, le celliste hongrois Zoltan Racz donne un concert de sonates de Beethoven, Zoltan Kodaly et Richard Strauss. Son partenaire au piano est le directeur de musique allemand Johann Andreas Lang, dirigeant de l'Opéra de Wuppertal.

28 mars : Au cimetière américain à Hamm a lieu la traditionnelle journée commémorative en l'honneur des soldats américains tombés à la dernière guerre. Cette cérémonie est organisée par la population de la localité de Hamm en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

A Differdange, l'Union des athlètes organise une grande soirée de variété « Show 71 » avec la cantatrice Val. Kossareva et le chanteur Roberto Blanco.

En l'église décanale de Diekirch est chantée la messe d-moll (messe de Nelson) de J. Haydn, sous la direction de Jos. Kinzé, avec le concours de l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg.

29 mars : A l'Université Internationale de Droit Comparé à Luxembourg, M. le professeur V. Kniaginsky, de l'Université de Moscou, donne une conférence sur le thème : « L'U.R.S.S. et la Sécurité Européenne ». Cette conférence est placée sous le patronage de l'Ambassade soviétique à Luxembourg.

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence à Luxembourg donnée par M. J. Flick, avec projection d'un film sur : Expédition géodésique en Ethiopie.

30 mars : L'American-Luxembourg Society et le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invitent à un concert vocal, placé sous le patronage de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, donné par la Chorale de l'Université de Idaho (Etats-Unis).

31 mars : Le Comité Luxembourgeois pour la Sauvegarde de Venise et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à Luxembourg à la conférence agrémentée de diapositives de M. le professeur Norbert Thill sur le thème : « Sauver Venise ».

Dans le cadre de Jeunesses Musicales a lieu au Foyer Européen à Luxembourg une soirée musicale et poétique par l'ensemble « Onst Lidd », à l'occasion du 100^e anniversaire de naissance du poète luxembourgeois Nicolas Welter.